



F3E

**Fonds pour
la promotion des
études préalables
études transversales
évaluations**



Office Montreuillois des Relations Internationales

Omri

102, rue Galliéni 93 100
Montreuil
Tél. : 01.48.51.00.18 / Fax :
01.48.51.00.19
Omri@chello.fr

Evaluation rétrospective et prospective du Programme Jumelage-Coopération Montreuil-Yélimané (Mali) 3^{ème} Programme Triennal

Rapport final

Janvier 2002

Amari R. AGNEROH
Elisabeth MEYER

INSTITUTIONS ET DEVELOPPEMENT

B.P. 49, 55-17 rue Marc Sangnier
92 293 Châtenay-Malabry
Tél.: 01.46.60.05.00 / Fax : 01.46.60.33.06
letD@aol.com

32, rue Le Peletier
75009 Paris
T. 33 (0)1 44 83 03 55
F. 33 (0)1 44 83 03 25
f3e@f3e.asso.fr
www.f3e.asso.fr

LISTE DES ABREVIATIONS

ADCYF	Association pour le développement du cercle de Yélimané en France
ADDS	Association pour le développement de Diongaga et secteurs
ADESFY	Association de développement économique et social des femmes de Yélimané
ADESY	Association pour le développement économique et social de Yélimané
ADIJD	Association pour le développement et l'intégration des jeunes de Diafounou
ADR	Association pour le développement rural
AEP	Animation, education,
APE	Association des parents d'élèves
BID	Banque islamique de développement
CAP	Centre d'animation pédagogique
CCC	Centre de conseil communal
CCFD	Comité catholique de lutte contre la faim pour le développement
CCN	Cellule de la coordination nationale de la direction nat. des collectivités territoriales
CED	Centre d'éducation pour le développement
CLD	Comité local de développement
CLJ	Comité local de jumelage
DGP	Diagnostic global participatif
DRAER	Direction régionale de l'aménagement et de l'équipement rural
DRH	Direction régionale de l'hydraulique
F CFA	Franc CFA
FRF	Franc français
FSD	Fonds de solidarité et de développement
GIC	Groupement d'initiatives créatrices
GIE	Groupement d'intérêt économique
GRDR	Groupement de recherche et de développement rural
IEC	Information, éducation et communication
IMF	Institutions de microfinance
MAE	Ministère des affaires étrangères
MAV	Magasin d'approvisionnement villageois
OMRI	Office montreuillois des relations internationales
ONG	Organisation non gouvernementale
PADRK	Programme d'appui au développement de la Région de Kayes
PDC	Plan de développement communal
PJCMY	Programme jumelage coopération Montreuil - Yélimané
PNIR	Programme national des infrastructures rurales
RAC	Radio auto-commutable
SCN	Service de conservation de la nature
SLACAER	Service local d'appui conseil à l'aménagement et équipement rural
SLRC	Service local de la réglementation et du contrôle
UE	Union Européenne
URCAK	Union régionale des coopératives agricoles de Kayes

TABLE DES MATIERES

Abréviations

Table des matières

1	Généralités	4
1.1	Le mandat	
1.2	Déroulement et méthode de l'évaluation	
1.3	Historique du programme de jumelage coopération Montreuil – Yélimané	
1.4	Quelques caractéristiques de la zone d'intervention du Programme de jumelage	
2	Programme de jumelage coopération Montreuil Yélimané	10
2.1	Finalité et objectifs de la 3 ^{ème} phase	
2.2	Domaines d'intervention et actions proposées	
2.3	Moyens mis à disposition	
3	Analyse du Programme	15
3.1	Acteurs bénéficiaires et partenaires	
	• Problématique sociale générale dans les villages	
	• Les partenaires financiers	
3.2	Résultats du programme par domaine d'intervention	
3.2.1	Analyse financière de l'ensemble du Programme	
3.2.2	Récapitulatif des actions menées par le Programme	
3.2.3	L'eau potable	
3.2.4	L'accroissement de la production agricole	
3.2.5	La sécurisation de l'approvisionnement en céréales	
3.2.6	La santé	
3.2.7	L'éducation et l'alphabétisation	
3.2.8	Le centre d'accueil et d'échanges - la maison de l'amitié Montreuil – Yélimané	
3.2.9	Les moyens de communication	
3.2.10	Les outils financiers	
3.2.11	Contraintes et difficultés dans la mise en œuvre de la 3 ^{ème} phase	
3.3	Impact du Programme	
	• En matière de participation et responsabilisation des acteurs locaux	
	• En matière d'appui aux dynamiques locales et actions innovatrices	
	• En matière de valorisation des compétences et des expériences locales	
	• En matière de viabilité et durabilité des actions menées	
3.4	Dispositif et fonctionnement du programme de jumelage	
	• Dispositif institutionnel	
	• Schéma de progression d'une intervention d'appui	
	• Dispositif de suivi des interventions du Programme	
3.5	Evolution du dispositif institutionnel avec la décentralisation au Mali	

4	Propositions pour l'avenir	47
4.1	Contexte de ces propositions	
4.2	Propositions de domaines d'interventions	
4.2.1	Le Programme pourrait être regroupé en composantes principales	
4.2.2	Les aménagements et la production agricole	
4.2.3	L'hygiène, la santé et l'habitat villageois	
4.2.4	L'amélioration des services de base	
4.2.5	L'organisation de la gestion des appuis	
4.3	Propositions méthodologiques	
4.4	Propositions d'ordre institutionnel	
5	Conclusions	52

Annexes

1.	Programme de la mission d'évaluation	1
2.	Liste des documents consultés	4
3.	Actes de l'atelier à Yélimané le 8 novembre 2001	6
4.	Notes de visites et de rencontres dans les villages	17

1 Généralités

1.1 Le mandat

Analyse des TDR

Les termes de références expriment la volonté de comprendre si le dispositif mis en place en France et au Mali permettait d'obtenir l'impact souhaité dans la région de Yélimané conformément aux orientations définies par les partenaires¹. Ce souci partagé porte sur : a) l'orientation donnée au programme d'appui, b) les actions d'appui aux initiatives locales et c) le transfert de responsabilité vers des compétences locales.

La mission doit permettre aux décideurs de prendre du recul pour faire le point sur les interventions menées durant cette phase, en dégagant une vision globale des actions entreprises. Au-delà des impacts positifs de chaque intervention menée, il s'agit de vérifier que ces actions s'inscrivent bien dans les priorités exprimées par les différents groupes d'acteurs – bénéficiaires dans la région, ceci pour garantir la durabilité des interventions.

La mission doit permettre d'avoir une bonne compréhension du dispositif du programme et des chemins de décision pour aboutir à des choix d'intervention. Le bon fonctionnement du programme et la rapidité de la mise en oeuvre de l'appui aux initiatives locales est primordial pour la bonne réussite du programme, la satisfaction des bénéficiaires et celle des mandataires.

La mission doit permettre aux décideurs d'apprécier l'impact des interventions du programme d'appui, en vérifiant qu'il contribue efficacement à la valorisation des compétences locales et à la structuration du monde rural pour une plus grande prise de responsabilité dans le programme à l'avenir. Enfin, à partir de l'analyse effectuée, des facteurs de contrainte et de blocage, la mission apportera aux décideurs des éléments de recommandations pour améliorer et/ou réorienter leur intervention.

La mission doit enfin permettre de dégager des propositions concrètes pour l'adaptation du dispositif, si besoin est, et de proposer des outils de suivi-évaluation intégrés au programme.

Objectifs généraux et particuliers

Comme indiqué dans les termes de références, il s'agira :

- **De façon générale**, de déterminer la cohérence du dispositif et de son impact par rapport aux objectifs généraux
- **De façon spécifique** de travailler sur
 - Une analyse par groupes d'acteurs et bénéficiaires
 - Une analyse par axes d'interventions
 - Une analyse de l'impact du programme sur la participation des bénéficiaires et l'émergence d'initiatives locales :
 - Niveau de participation dans la réalisation des actions, information et/ou décision et co-financement
 - Actions innovantes et / ou actions existantes, s'inscrivant dans une dynamique locale
 - Insertion des groupes émergents, (jeunes, défavorisés, ...)
 - Valorisation des compétences et expériences locales
 - Appui à une dynamique locale de développement
 - Viabilité et durabilité des actions menées

¹ Voir à ce sujet la plaquette de présentation du Programme

- Une analyse du dispositif du programme, de son fonctionnement et de ses voies de décisions (l'efficacité et « l'opérationnalité »)
 - Rapport dispositif et résultats des interventions dans la région de Yélimané
 - Rapport dispositif et degré de participation et de prise de responsabilité par les porteurs des actions
 - Rapport dispositif et contributions des acteurs en France
 - Rapport entre coûts et dispositif et celui des actions au Mali
 - Analyse des enjeux et de la prise en considération des groupes bénéficiaires prioritaires
- **Ces différentes analyses devraient aboutir à des propositions visant à**
 - Renforcer les initiatives locales et la participation des bénéficiaires,
 - Identifier les contraintes et blocages pour un bon fonctionnement du programme
 - Améliorer l'impact et l'efficacité des actions du programme.

1.2 Déroutement et méthode de l'évaluation

Partant du mandat de l'évaluation, la mission a développé un canevas de travail et une première série de questions et sujets à traiter. Le programme de travail a été élaboré avec les responsables du Programme à Montreuil. Dans un premier temps il s'agissait de faire connaissance avec les différents intervenants en France et de comprendre le Programme et ses activités au Mali et en France. Le temps de mission à Yélimané étant très court, nous étions contraints à faire des choix prioritaires pour la collecte des informations. Nous avons privilégié le temps passé avec des représentants des groupes de bénéficiaires des actions réalisées durant cette phase. La recherche documentaire sur place et les échanges avec le personnel et les services d'appui ont été organisés autour du programme de visites dans les villages.

La mission s'est déroulée en trois étapes : i) la préparation, l'étude de dossiers et les entretiens avec les partenaires à Montreuil, ii) les rencontres et visites au Mali, en particulier dans le cercle de Yélimané, et iii) la rédaction du rapport d'évaluation et la rencontre de restitution de l'évaluation à Montreuil. Le programme détaillé des rencontres et visites de la mission se trouve en annexe du rapport.

Etape de préparation à Montreuil

Lors des journées passées à Montreuil, la mission a eu plusieurs échanges avec des membres du conseil d'administration de l'OMRI, des représentants des associations des migrants maliens et des représentants de la ville de Montreuil. Au bureau de l'OMRI, elle a pu consulter les rapports d'activités, des comptes-rendus de réunions et des contrats de financement. En revanche, très peu de documentation existe sur la démarche et la méthode d'intervention, ainsi que sur les conditions et les règles d'intervention du Programme.

A Montreuil, nous avons eu l'occasion de rencontrer des représentants des différents partenaires financiers et quelques membres du bureau et du conseil d'administration de l'OMRI et de l'ADECYF.

Les entretiens avec les différentes personnes rencontrées nous ont permis de faire connaissance avec le Programme et de comprendre les priorités et les préoccupations des différents partenaires en France. Cependant, il ne nous a été possible de rencontrer ni l'ancien directeur du Programme à Montreuil, ni l'ancien responsable de l'équipe sur Yélimané. Le premier a quitté le Programme en juin 2001, le deuxième a été licencié courant 2000.

L'évaluation actuelle s'est basée sur des sources d'informations écrites, sur des entretiens individuels et en groupe et sur des visites de réalisations du Programme et des observations dans la zone d'intervention du Programme de jumelage coopération.

Le bureau à Montreuil dispose d'un certain nombre de dossiers et de rapports d'activités. Les dossiers anciens des phases précédentes et du début de cette phase se trouvent dans les archives de la ville de Montreuil. Les dossiers de référence du Programme et de ces réalisations ont été disponibles au niveau du bureau de l'OMRI. La liste des dossiers disponibles à Montreuil et à Yélimané se trouve en annexe.

La mission a regretté l'absence d'un système de classement des dossiers et des informations. Dans les deux bureaux, l'absence d'un classement et d'une gestion de l'information a été constatée. Les « anciens » du Programme de jumelage ont certainement plus d'informations, mais cette information n'est pas facilement accessible. Pour le travail de l'évaluation, il serait important de pouvoir disposer des données de référence. La mission a recherché ces informations à travers des entretiens et des dossiers d'autres services et institutions. La situation de référence a pu ainsi être reconstituée partiellement.

La même difficulté, s'est retrouvée dans la recherche de dossiers concernant les choix techniques, méthodologiques et géographiques des interventions. Dans les cas, où il y a eu un appel d'offres pour des travaux, les dossiers techniques existent, mais peu d'informations sont disponibles sur le choix motivé de l'intervention elle-même.

Rencontres et visites au Mali

Ces rencontres nous ont permis de mieux comprendre les préoccupations et les priorités de différents groupes d'acteurs et partenaires. Leur compréhension et leurs stratégies par rapport au Programme varient selon leur situation. Chaque groupe d'acteurs et intervenants a des attentes et des intérêts particuliers envers ce Programme. Les rencontres ont permis de mieux comprendre ces différences et ces contradictions. Les entretiens et les observations terrain nous ont également permis de croiser et de compléter les informations tirées des dossiers.

Nous avons passé deux jours à Bamako, l'un à l'arrivée et l'autre avant le retour en France, ce qui nous a permis de rencontrer le représentant de la coopération décentralisée à l'ambassade de France, le président de l'ADESY et le directeur de la CCM.

La mission a séjourné deux semaines dans le cercle de Yélimané². Elle a privilégié les rencontres avec des groupes d'acteurs dans les villages et les visites de réalisations. Tous les soirs, les évaluateurs ont rédigé des notes de rencontres, reprenant les débats et les visites du jour. Le carnet de rencontres dans les villages est annexé à ce rapport.

A toutes les visites, les évaluateurs ont été accompagnés par le coordonnateur du Programme et par au moins deux membres de l'équipe. Ces sorties communes étaient des occasions d'échanges informels avec les responsables de la mise en oeuvre du Programme. En dehors de ces visites terrain, nous avons organisé des temps de travail avec chaque membre de l'équipe pour comprendre le mandat, les responsabilités et la contribution de chacun. La mission a également rencontré les membres du comité de suivi et les services techniques sur place à Yélimané.

Visites de terrain et des réalisations

A travers ces visites dans des villages, la mission a pu se faire une image complémentaire aux informations recueillies à travers les rapports et les entretiens. Ces visites ont permis de faire quelques constats concernant le contexte de ces réalisations et les diversités des situations dans les villages. Lors des visites, nous avons pu échanger avec les promoteurs des actions menées. Ces rencontres nous ont permis d'enregistrer les intérêts des acteurs, leur motivation et contraintes pour les différentes actions, mais également leurs demandes d'appui.

Atelier de réflexion

Le séjour à Yélimané s'est terminé par un atelier de réflexion sur le Programme de jumelage coopération Montreuil – Yélimané avec les acteurs et partenaires locaux. L'objectif principal était d'animer un débat sur les problèmes, les priorités et les stratégies des différents groupes d'acteurs, ainsi que d'enregistrer leurs attentes par rapport au Programme. Cet atelier a laissé la parole à chaque groupe d'acteurs et chaque groupe a élaboré une synthèse des débats, ensuite

² Le temps relativement court a contraint à faire des choix de priorités dans les visites de terrain et rencontres.

présentée en plénière. Les actes de l'atelier comprenant les synthèses de chaque groupe de travail ont été disponibles le lendemain pour diffusion à tous les participants. Une copie des actes de l'atelier est annexée à ce rapport

Rédaction et présentation du rapport

Un double choix a été effectué :

1. Présenter un rapport complet répondant aux termes de références, contribuant à restituer l'information de façon aussi fidèle et complète que possible (en annexant en particulier le « carnet de rencontres dans les villages » et les « actes de l'atelier d'échanges à Yélimané »).
2. Présenter un support simple d'aide à la décision reprenant les points saillants et les propositions d'adaptation de réorientation du programme qui en découlent. Ce support servira de base d'animation de la présentation de restitution à Montreuil, en fin de mission.

1.3 Historique du programme de jumelage coopération Montreuil – Yélimané

Historique

Le programme Jumelage Coopération Montreuil – Yélimané a bâti ses premiers jalons en 1985, suite au souhait exprimé par les migrants que la ville de Montreuil (France, Département de la Seine-Saint-Denis) participe au développement de la région d'origine des ressortissants maliens résidant dans la ville.

Depuis 1990, le Programme Jumelage Coopération Montreuil – Yélimané (PJCMY), programme de développement Intégré du cercle de Yélimané (Région de Kayes – Mali), se caractérise par des programmes triennaux. Deux programmes ont déjà été exécutés. Les premiers programmes ont été mis en œuvre par le GRDR, ONG française d'aide au développement.

Lors de la première phase, le programme travaillait avec cinq villages tests. L'approche recherche – action – développement a permis de mieux orienter et de définir les interventions par rapports au contexte socio-économique et environnemental.

La deuxième phase a affiché la volonté d'une extension sur l'ensemble du cercle de Yélimané avec les objectifs suivants :

- appuyer les initiatives de base des migrants et des villageois en faveur du développement des villages,
- valoriser les potentialités humaines et professionnelles,
- favoriser la recherche de solutions techniques, adaptées.

La troisième phase triennale est réalisée par une nouvelle structure créée par les intervenants principaux de ce programme de jumelage, la ville de Montreuil et les associations des migrants maliens. Les deux premiers objectifs de la phase précédente ont été reconduits durant cette phase et complétés avec la volonté d'encourager les dynamiques locales et la promotion des investissements productifs.

Au début, cette troisième phase a connu quelques difficultés, liées principalement à des retards de financement. La phase du programme a été prolongée d'une année et comprend la période 1998 à 2001. Les orientations en matière de réalisations portent sur l'eau potable et l'hydraulique agricole, l'éducation, la santé et la création d'un centre de formation et de rencontres. En matière d'impact des interventions, le programme devait améliorer la satisfaction des besoins élémentaires, sécuriser et valoriser les ressources naturelles agricoles pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, favoriser les investissements productifs, apporter un appui à la mise en place de la décentralisation et valoriser l'action des migrants.

Cette troisième phase fait l'objet d'une préparation soutenue qui a rassemblé de nombreux acteurs, tant à Montreuil (Municipalité, Office Montreuillois des Relations Internationales (OMRI), Association pour le Développement du Cercle de Yélimané en France (association de migrants, A.D.C.Y.F.) que dans la zone couverte (Comité Local de Développement, Comité Local de

Jumelage, représentants villageois, mouvement associatif, Association pour le Développement Economique et Social de Yélimané (A.D.E.S.Y. Bamako). Cette préparation a donné lieu à la rédaction d'un document - plaquette d'orientation qui constitue la référence en même temps que le cadre et la politique d'intervention du programme.

Le programme concerne le Cercle de Yélimané, dans la région de Kayes, à l'Ouest du Mali. Dans le cadre de la politique nationale de décentralisation, les 91 villages ont été regroupés en douze communes, dont une urbaine et onze rurales. Durant cette phase les instances communales ont été mises en place et la première programmation communale a eu lieu avec le PDC, le plan de développement communal 2002 à 2005.

Objectifs généraux

- Favoriser la promotion et l'émergence d'acteurs locaux pour le développement durable
- Impliquer les populations du Nord (migrants) et du Sud
- S'inscrire dans des dynamiques existantes ou les susciter
- Valoriser les compétences locales
- Créer les conditions favorables pour l'appropriation des projets

Axes d'intervention

- Sensibiliser, informer et former la population du Cercle de Yélimané et ses ressortissants en France
- Renforcer les compétences des acteurs locaux de développement
- Réaliser des actions de développement dans les domaines prioritaires

Domaines prioritaires

- L'eau potable
- L'accroissement de la production agricole
- La santé
- L'éducation et l'alphabétisation
- La formation (action transversale aux différents volets)

Ces actions menées dans les cinq domaines prioritaires ont pour but de

- Améliorer la satisfaction des besoins élémentaires (l'eau potable et les denrées de première nécessité)
- Sécuriser et valoriser les ressources naturelles agricoles pour atteindre l'autosuffisance alimentaire
- Favoriser les investissements dans l'agriculture, l'élevage, les activités artisanales...
- Apporter un appui à la mise en place des communes du Cercle
- Valoriser l'action des migrants dans le développement de leurs villages d'origine

Plusieurs changements importants intervenus au cours de cette 3ème phase ont été menés par le directeur du Programme. Ces changements au niveau du personnel, des méthodes et de l'organisation du travail ont beaucoup marqué le Programme ces deux dernières années.

1.4 Quelques caractéristiques de la zone d'intervention du programme de jumelage

Le Programme se situe dans une région sahélienne dans le cercle de Yélimané, dans la Première Région du Mali, à Kayes. Environ 140'000 personnes habitent dans 91 villages et sur une superficie de 6098 km². La majorité de la population et des villages se concentrent le long de la rivière Térékolé, une rivière qui traverse le cercle d'Est en Ouest. La ville de Yélimané se trouve au centre.

Avec la décentralisation le cercle a été organisé en 11 communes rurales et 1 commune urbaine. Les nouvelles instances de la décentralisation ont été élues et ont pris leur fonction. Les communes ont terminé leur première planification communale triennale.³

L'émigration des hommes vers des pays étrangers et vers Bamako est très importante et d'une longue tradition. Un grand nombre de ces émigrés vont en France dans la région parisienne, en particulier à Montreuil. Le transfert financier de ces migrants vers leurs familles et leurs villages constitue une partie essentielle de l'économie locale. Ils cofinancent la plupart des investissements communautaires et sont souvent à l'origine de ces infrastructures. Les parents restés dans les villages font régulièrement appel à eux en cas de difficultés.

La société soninké constitue le groupe dominant du cercle. C'est une société structurée avec des valeurs très traditionnelles. Ce fait et le grand éloignement des grandes villes et des grands axes routiers font que des innovations économiques et sociales et des changements de comportements sont difficiles à réaliser, malgré le courant de migration temporaire vers les villes africaines et européennes.

L'économie locale est basée sur l'agriculture et l'élevage (en plus des apports des migrants). L'agriculture est concentrée sur les cultures pluviales et des cultures de décrue le long des cours d'eau. Depuis peu de temps, des aménagements hydro-agricoles ont été réalisés pour pouvoir mieux valoriser des terres cultivables et sécuriser la production agricole. L'élevage prend une place de plus en plus importante dans l'économie des familles villageoises. En relativement peu de temps, le cheptel villageois a considérablement augmenté. Par ailleurs, le cercle est une zone de transhumance pour les peuhls, venant en partie de la Mauritanie.

Le cercle est déficitaire en production céréalière. Un grand nombre de familles vivent dans une situation économique précaire et à la limite de la pauvreté.

L'agriculture fait appel à des ouvriers agricoles originaires d'autres régions maliennes principalement. Ces ouvriers viennent pour des saisons déterminées ou ils sont installés pour plus long terme. Dans les villages, certaines personnes, n'ayant pas suffisamment de propre production, sont obligées de travailler comme ouvrier agricole.

Des efforts ont été entrepris ces dernières années en matières d'infrastructures scolaires, sanitaires et points d'eau. Les installations scolaires et sanitaires sont en voie de mise en service ; l'effet se fera sentir d'ici quelques années. Le taux de scolarisation reste très bas, selon les estimations environ 15 à 25% des enfants sont scolarisés, le taux chez les filles est encore bien plus bas. En plus les filles quittent l'école plus tôt, elles sont souvent mariées très jeunes (moins de 15 ans). Le taux d'alphabétisation est très faible et peu de structures d'alphabétisation oeuvrent dans le cercle.

La couverture sanitaire reste faible, malgré les efforts de construction de centres de santé. Ces nouveaux centres ne sont pas encore opérationnels souvent pour des problèmes de manque de personnel médical. Le même problème de personnel se pose pour les écoles villageoises.

La mise en service de la route goudronnée rapproche Yélimané à 2 heures de Kayes. Beaucoup d'espoirs en matière de développement et d'échanges économiques et culturels sont fondés dans cette nouvelle voie de communication. Le rapprochement avec des centres permettra l'ouverture de nouveaux marchés et permettra de saisir des opportunités d'échanges. Les groupements et associations de producteurs et d'usagers sont encore peu nombreux et sont organisés principalement au niveau du village.

Il y a relativement peu de projets de développement en activité dans le cercle de Yélimané. Des programmes importants de forages sont en cours et sont programmés. Quelques ONG internationales et coopérations travaillent avec des groupes spécifiques. Les migrants à travers leurs associations et en direct vers leurs familles constituent le groupe de bailleur le plus important dans le cercle.

³ PDC, plan de développement communal pour la période de 2002 à 2005

2 Programme de jumelage coopération Montreuil Yélimané

Le mandat pour la troisième phase est défini dans deux documents de référence : les objectifs et orientations stratégiques de juillet 1997 et la plaquette de présentation du programme triennal de février 1997. La mission s'est basée sur ces deux documents pour la compréhension de la programmation initiale de la troisième phase.

Durant la mise en œuvre du programme, les instances de décision ont procédé à plusieurs adaptations du programme, sans pour autant mettre en cause les finalités et les objectifs principaux définis dans les documents de base.

A travers les écrits et les entretiens, les partenaires ont toujours souligné les deux aspects du programme de jumelage : l'appui à l'autopromotion et la responsabilisation des populations villageoises d'une part, la valorisation des échanges entre la ville de Montreuil et le cercle de Yélimané d'autre part.

2.1 Finalité et objectifs de la 3^{ème} phase

Les deux documents de référence clôturent avec le leitmotiv pour la phase : *Un seul objectif anime l'ensemble des partenaires du programme Montreuil – Yélimané, servir les populations de cette région déshéritée du Sahel.* Tous les partenaires confirment le souhait de soutenir des initiatives venant du cercle qui vont dans le sens d'un développement durable et qui permettent aux populations locales de vivre dans leur pays.

La finalité et les objectifs sont présentés comme suit dans les documents de références.

Finalité A Les populations du cercle de Yélimané sont suffisamment autonomes pour décider et prendre en charge leur propre développement.

Objectif principal et sous objectifs

Des structures villageoises et intervillageoises (fédérations, associations, tons, groupements de producteurs, de femmes et des jeunes, coopératives etc) et des opérateurs privés (entreprises locales de production et de services) émergent et sont renforcés de manière à devenir autonome.

- Des actions répondant aux besoins priorités par les populations et valorisant les ressources locales sont utilisées pour le renforcement des structures villageoises et intervillageoises.
- Les actions sont utilisées pour faire émerger et renforcer des opérateurs privés sur le cercle.
- Des actions sont utilisées pour mobiliser et valoriser les potentialités des ressortissants du cercle vivant à l'extérieur.

Finalité B Les relations entre la ville de Montreuil et le cercle de Yélimané sont valorisées.

Objectif principal et sous objectifs

Une coopération et des échanges efficaces sont établis entre la population du cercle de Yélimané et celle de la ville de Montreuil.

- Les populations des deux entités jumelles ont une meilleure connaissance l'une de l'autre et échangent des compétences et des services.
- Des relations privilégiées s'établissent entre les institutions du cercle dont les communes et la mairie de Montreuil.

Le tableau ci-dessous reprend les différents domaines d'interventions présentés dans la plaquette de présentation du Programme jumelage coopération Montreuil Yélimané. Le tableau présente par domaine les actions envisagées et la finalité des actions, ainsi que les objectifs en terme de résultats à atteindre à travers la troisième phase 1998 – 2001.

DOMAINES D'INTERVENTIONS	ACTIONS ENVISAGES
--------------------------	-------------------

FINALITE
OBJECTIF PRINCIPAUX, SOUS OBJECTIFS

EAU POTABLE	Les possibilités d'approvisionnement en eau potable augmentent et se pérennisent
* faciliter la création de nombreux points d'eau et augmenter la production d'eau des points existants	Les possibilités d'approvisionnement en eau potable augmentent quantitativement
* contrôler la qualité des points d'eau (en collaboration avec les services compétents)	Les points d'eau créés ou existants présentent des conditions d'hygiène satisfaisantes
* apprécier les capacités de gestion des populations des points d'eau potable	Des points d'eau créés / existants sont gérés de manière à en permettre la pérennité
* faciliter la création de nouveaux points d'eau à travers l'amélioration de la gestion des points d'eau existants	

[illegible]

DOMAINES D'INTERVENTIONS
ACTIONS ENVISAGES

FINALITE
OBJECTIF PRINCIPAUX, SOUS OBJECTIFS

3

SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN CEREALES	La population du cercle a accès en toute période à des céréales de bonne qualité pour la satisfaction de ses besoins.
* faire un diagnostic sur la répartition des sites et leurs capacités: fichier des magasins, critères de répartition, création de magasins, appui pour des dossiers de demande, suivi technique et financier, ... * effectuer un regroupement des magasins, là où ils sont trop nombreux * organiser des échanges entre les comités de gestion des différents magasins * appuyer des structures locales * faire un diagnostic sur le niveau de gestion des magasins existants - identifier les appuis les plus pertinents par magasins	Une répartition sectorielle des magasins d'approvisionnement en céréales est réalisée. Une coordination des magasins d'approvisionnement est mise en place. La gestion des de magasinss d'approvisionnement est améliorée.

4

SANTE	Les conditions de santé de la population du cercle sont améliorées. Les conditions d'hygiène des populations, d'assainissement de leurs milieux et les capacités de réponses des populations à l'urgence collective sont améliorées.
* repérer et appuyer des associations: diagnostic de leur action, appui à l'élaboration de programme d'hygiène et d'assainissement, suivi de ces programmes * valoriser les expériences des associations pour sensibiliser d'autres associations * mettre en place des échanges - réflexion autour de l'opportunité d'un système d'urgence * mettre en place un système d'urgence * élaborer des projets de création d'aires de santé avec les populations * rechercher des partenaires financiers et techniques * appuyer la négociation technique et fincière et le suivi	Des actions permettant d'améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement des populations sont réalisées. Une stratégie de réponse aux cas d'urgence collective est mise en place. Des aires de santé sont créées dans des zones qui ne répondent pas aux critères de la politique sectorielle.

DOMAINES D'INTERVENTIONS
ACTIONS ENVISAGES

FINALITE
OBJECTIF PRINCIPAUX, SOUS OBJECTIFS

5

EDUCATION ET ALPHABETISATION	Les populations du cercle ont accès à l'éducation et à l'alphabétisation. Les conditions d'éducation et d'alphabétisation sont améliorées.
* recenser et analyser les demandes de formation et alphabétisation: fichier des demandes, organiser des formations en alphabétisation, rechercher des partenaires, suivi des formations, évaluation des formations, ... * recenser et analyser les demandes de construction d'écoles * engager des négociations pour la construction * réaliser le suivi technique et financier * réaliser le diagnostic et le suivi continu des bibliothèques * mettre en place de nouvelles bibliothèques	Les structures associatives ont accès à l'alphabétisation en langue locale. Les enfants du cercle ont plus facilement accès aux écoles. Des écoles disposent de bibliothèques fonctionnelles.

6

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ECHANGES	Les conditions d'accueil et de séjour des partenaires sont améliorées à Yélimané.
* réaliser une maison de l'amitié Montreuil - Yélimané * définir les modalités de gestion de cette maison	

7

MOYENS DE COMMUNICATION	Les moyens de communication dans le cercle sont facilités.
* faciliter la réalisation d'études techniques * appuyer des réalisations ponctuelles * attirer des partenaires techniques et financiers pour s'investir dans la réalisation d'équipements publics	Des appuis et soutiens ponctuels sont apportés pour améliorer la communication.

8

OUTILS FINANCIERS	Des systèmes d'épargne et de crédits villageois et inter-villageois sont utilisés pour soutenir des initiatives de développement local.
* définir une démarche recherche-action-développement (RAD) précisant les différentes étapes * mettre en place cette démarche RAD avec des associations du cercle * déboucher sur un programme d'actions en épargne et crédit	Un programme d'épargne et de crédit est mis en place à travers un processus de recherche-action-développement (RAD).

2.3 Moyens mis à disposition

Le Programme est porté par les associations des migrants du cercle de Yélimané en France et par la ville de Montreuil, ensemble ils assurent environ 40% du financement global. Dans le cadre de la coopération décentralisée, les contributions financières du Ministère français des Affaires Etrangères et de l'Union Européenne permettent de doubler le budget de la phase. La ville de Montreuil prend en charge les frais de la structure de l'OMRI à Montreuil.

Les populations concernées contribuent à toutes les actions menées dans les villages de Yélimané par le Programme. Leur contribution est apportée sous forme de matériel, de services et de leur force de travail. Cette participation est négociée au départ et constitue une condition de base pour la réalisation des actions. Selon le type de l'action, cette contribution villageoise varie entre 10 et 25%.

Pour des actions spécifiques et pour certaines catégories de bénéficiaires, le Programme peut faire appel à des fonds spécifiques et complémentaires : des projets dans le volet eau potable, des actions spécifiques s'adressant aux femmes, ...

La mise en œuvre du Programme est confiée à une équipe engagée par l'OMRI sous la responsabilité du directeur de l'OMRI à Montreuil et du coordinateur du Programme à Yélimané. L'équipe permanente à Yélimané comprend 9 personnes :

Malaye DIAKITE	Dr Médecine	Coordinateur et Médecin Chargé d'Hygiène et Assainissement
Massiré KEBE	Administrateur Civil	Chargé des Actions Sociales et Culturelles
Chérif M. DICKO	Dipl.Sup. de Comptabilité Gestion	Gestionnaire Comptable
Mme Binta TAMBOURA	Animatrice d'association féminine	Animatrice
Ogobara DOLO	Secrétaire de Direction	Secrétariat et gestion logistique
Seïdou TRAORE	Techn.Sup. Hydraul. Equip.Rural	Assistant de Travaux
Oualy CAMARA	Chauffeur Mécanicien	Chauffeur-Mécanicien
Hamet COULIBALY	Chauffeur	Chauffeur
Mady TRAORE		Gardien de nuit

Lors de cette phase, cette équipe a connu plusieurs épreuves et difficultés. Au début de la phase, l'animateur était décédé, son poste n'a pas été occupé depuis. Le coordinateur à Yélimané, chargé des activités d'agriculture et d'aménagement hydro-agricole a été licencié suite aux graves problèmes intervenus dans la construction du barrage de Dialaka. Le directeur de l'OMRI a démissionné vers la fin de la phase.

Toute l'équipe malienne est basée à Yélimané et dispose de locaux neufs au centre ville. Pendant une période relativement longue, elle était sous-équipée en moyens de déplacement. Ses interventions dans les villages étaient difficiles. Les bureaux disposent d'un équipement bureautique. Les difficultés en raccordement électrique réduisent la possibilité d'équipements bureautiques délicats (photocopieuses, ordinateurs, imprimantes et installation vidéo).

Avec la mise en service du centre, le Programme dispose actuellement d'un instrument de formation et de rencontres intéressant. Cependant, le centre est sous-équipé en matériel pédagogique de base (tableaux de conférences et tableaux de visualisation, rétroprojecteur, chaises et tables, ...)

L'équipe permanente est appuyée par les comités et associations à Yélimané et à Montreuil. Leurs membres travaillent bénévolement pour le Programme jumelage coopération. En particulier, tous les aspects échanges entre les populations de Yélimané et de Montreuil sont assurés par eux. Le travail de relations publiques auprès des instances gouvernementales et des bailleurs est d'une grande importance pour le Programme.

3 Analyse du Programme

3.1 Acteurs bénéficiaires et partenaires

Problématique sociale générale dans les villages

Le Programme place les populations villageoises comme bénéficiaires prioritaires des actions. Pour cela, il reconnaît l'organisation sociale traditionnelle comme interlocuteur privilégié. Ces deux choix sont pertinents et conditionnent l'appropriation locale du Programme.

Cependant, la société traditionnelle est très hiérarchisée. Seuls les notables, autour du chef, représentants des grandes familles, avaient droit à la parole et représentaient un pouvoir essentiel, celui de la maîtrise du foncier. Ces valeurs et pratiques sociales perdurent aujourd'hui.

Selon l'âge, le statut social et étant un homme ou une femme, le droit à l'expression et la prise en considération des aspirations sont différents. Les stratégies, les priorités, les contraintes, les opportunités sont très différentes selon l'âge, le statut social, pour les hommes et les femmes, le niveau de richesse.

Aussi seule une minorité de personnes participent et bénéficient du Programme alors que beaucoup ne se sentent pas concernées par les propositions, ou malgré leur intérêt ne peuvent y participer du fait de leur statut ou des contraintes (surcharge de travail, non accès au foncier) qu'elles subissent.

Dans des villages où l'habitat exprime la pauvreté, on considère facilement que tout le monde est pauvre et donc en situation d'égalité. Cependant, parmi ces familles qui paraissent « aussi pauvres que les autres », certaines sont rattachées à des grands commerçants de l'Afrique de l'Ouest, sont propriétaires de plusieurs centaines de têtes de bétail, disposent de réserves de céréales pour 2 ou 3 ans, mobilisent des travailleurs saisonniers⁴, alors que d'autres vivent une situation de précarité, sans bétail, et doivent louer leur force de travail pour nourrir leur famille.

Face à cette réalité complexe, tout en continuant à s'appuyer sur l'organisation traditionnelle, le Programme gagnerait à mieux maîtriser (de façon explicite) la situation socio-économique (et ses diversités) de la zone avec les particularités locales.

Il serait utile d'animer un diagnostic local participatif qui donne la parole aux différents sous-groupes. Ainsi, tout en respectant l'organisation traditionnelle, le Programme serait en mesure d'apporter des appuis différenciés aux différents sous-groupes locaux.

Les femmes

Les femmes ont la première responsabilité pour les enfants et assurent la survie quotidienne de la famille. Elles sont responsables de la gestion du ménage et de l'éducation des petits enfants. Leur charge de travail est très importante et souvent elles assurent les travaux les plus pénibles. Elles ont peu de moyens leur permettant de faciliter leur travail. Les équipements agricoles et les moyens de transport ne leur sont pas accessibles comme à la plupart des hommes.

Les femmes dans le cercle sont analphabètes, dans leur grande majorité. Très peu de femmes ont été à l'école. Leur charge de travail et les responsabilités ne leur laissent à peine du temps et de l'énergie pour pouvoir suivre des cours d'alphabétisation et ou d'autres cours de formation. Mariées très jeunes, vite elles sont prises dans un système de dépendance familiale. Elles travaillent sous les ordres du responsable familial et sur les champs de la famille. Les femmes n'ont pas le droit au foncier et à leurs propres moyens de production. La seule possibilité est au sein d'un groupement de producteurs/trices, où elles peuvent profiter de moyens de production en commun et d'un appui et des conseils techniques extérieurs pour l'activité productive.

Souvent les règles de sorties et de rencontres sont très restrictives pour les femmes. Elles ne peuvent bénéficier de la même manière que les hommes des propositions de formations, d'appuis

⁴ venant souvent d'autres régions du Mali

et d'échanges. Le Programme doit chercher des formes adaptées aux possibilités des femmes pour ses interventions auprès d'elles.

Le nombre de femmes en position de chef de famille est relativement élevé dans le cercle du fait de l'absence des maris partis en migration. Leur responsabilité et leurs charges sont d'autant plus importantes, qu'elles se trouvent seules à faire face aux besoins de la famille. La société villageoise préfère que les femmes restent dans le village et qu'elles ne suivent pas leur mari en migration.

Lors des rencontres avec les femmes, elles ont exprimé plusieurs problèmes pour lesquelles elles sollicitent des appuis :

- la charge de travail et la pénibilité du travail.
- le manque d'activités créant des revenus monétaires,
- les problèmes de santé des enfants et des mères.

Dans la phase actuelle, le Programme ne prend que partiellement en compte ces priorités des femmes. La charge de travail et la santé des mères pourraient être d'avantage considérées dans les objectifs du Programme et dans les mesures d'accompagnement.

Les jeunes

Les jeunes regroupés dans un groupement ou une association sont des acteurs prioritaires pour le Programme.⁵ Le Programme cherche à travailler avec eux pour introduire des innovations et des changements de comportements au sein de la population villageoise, également pour prendre des responsabilités de gestion et d'entretien des ouvrages réalisés. Leur marche de manœuvre et leur dynamique sont directement liées aux rapports entre les générations, entre ceux qui ont le pouvoir de décision au niveau du village et ceux qui sont dépendants de cette autorité.

Les jeunes sont d'abord à la recherche d'activités rémunératrices, soit au sein du village, soit ailleurs. Un grand nombre de jeunes a une expérience de migration, au Mali ou dans un autre pays. Les possibilités de travail en dehors de l'agriculture sont très limitées. Parmi les jeunes dynamiques, il y a des anciens migrants, qui ont fait quelques années à l'étranger. Ce groupe exprime la volonté et le besoin d'être mieux formé et d'obtenir des aides en vue de monter des projets, sans pour autant disposer de projets précis.

Dans quelques villages, ces jeunes sont très motivés pour s'engager dans le développement du village, encouragent la scolarisation des enfants et l'organisation des manifestations culturelles. Ils souhaitent des changements pour un avenir meilleur pour eux et les enfants.

Les migrants

La migration vers les pays de la sous région et vers l'Europe est une vieille tradition dans cette zone. Même absents pour des années, les migrants gardent des attaches fortes avec leur terre d'origine. La société traditionnelle avec ses règles et principes s'exporte vers les lieux d'immigration des gens de Yélimané. A l'étranger, les migrants sont organisés par villages ou groupes de villages sous l'autorité du chef à l'étranger. Ce système permet la transmission des valeurs traditionnelles et la gestion des difficultés et des conflits à l'intérieur de la société des migrants. Les migrants ne perdent pas les liens avec leur village et leurs ancêtres. Comme beaucoup de migrants de tous les pays, ils souhaitent rentrer un jour dans leur pays d'origine. Ce souhait est d'autant plus fort, que la plupart des migrants voyagent seuls, sans leur familles.⁶ Les contributions sont obligatoires et fonction du revenu. Elles sont relativement élevées par rapport aux revenus des migrants. Ce système peut également être vécu comme contraignant par des migrants qui souhaitent se réaliser et faire leur avenir sans les contraintes de la tradition. Ils cherchent à rompre ces liens.

⁵ Parmi les groupements de jeunes, il n'y a que les jeunes hommes, il n'y a pas de jeunes femmes.

⁶ Les femmes et les enfants restent dans le village, une situation qui n'est pas une exception.

Une très grande partie des revenus des migrants est envoyée dans leurs villages pour leurs familles et pour financer des infrastructures et des constructions religieuses. Tous les migrants ne contribuent pas financièrement au développement de leurs villages. Seuls les migrants en France participent régulièrement aux investissements villageois. Les migrants de Yélimané résidant ailleurs au Mali et ceux résidant dans d'autres pays africains contribuent moins régulièrement.⁷

Les migrants en France vivent souvent dans des conditions difficiles et se privent de beaucoup pour pouvoir répondre aux exigences de ceux restés dans le village. Tous n'ont pas un travail régulier, ni un travail bien rémunéré. L'image des migrants vus par les villageois ne correspond pas toujours à la réalité vécue par ceux-ci, mais il est difficile d'admettre l'échec donc tous préfèrent maintenir l'image des migrants qui ont réussi et peuvent gagner de l'argent pour pouvoir soutenir les familles restées dans le village.

Les élus, les chefs de village, les notables

Les populations ont élu pour la première fois des représentants au niveau des communes et du cercle. Les élus sont les représentants légitimes des populations et seront les partenaires privilégiés de toutes les interventions en matière de développement local et communautaire. Avec la décentralisation et la création de communes, l'Etat a transféré des responsabilités vers ces nouvelles instances, sans pour autant donner tous les moyens nécessaires. Ils seront les interlocuteurs pour la programmation des infrastructures communales et intercommunales.

Les chefs de villages et les notables restent les autorités au niveau des sociétés villageoises, ils gèrent et décident le foncier et les actions de développement au niveau du village. Ils sont jusqu'à présent le premier partenaire du Programme et sont considérés comme représentants des populations villageoises et exprimant les besoins et priorités de cette population.

Les partenaires financiers

Le premier partenaire financier est la ville de Montreuil, elle assure le financement de la structure et une participation régulière aux réalisations dans le cercle. Elle a pu négocier des contributions financières complémentaires dans le cadre de la coopération décentralisée. Avec les représentants des associations de migrants, la ville intervient sur un plan politique et peut ainsi appuyer la réalisation de projets importants comme la route Kayes – Yélimané.

La ville de Montreuil

La ville de Montreuil a une longue tradition avec les immigrants maliens. Beaucoup sont installés et travaillent à Montreuil et dans la région parisienne. Des liens d'amitié et de proximité se sont créés durant ces années, qui sont pour beaucoup dans l'initiative du programme de jumelage et qui en assurent la pérennité.

La ville soutient le mouvement associatif des migrants maliens, en particulier les associations du cercle de Yélimané. Le partenariat entre la ville et les associations de migrants permet de maintenir des contacts réguliers et de mieux gérer l'insertion et des conflits éventuels. Les associations de migrants et la ville, sont ensemble à l'origine des échanges entre les maliens et les montreuillois et avec les populations de Yélimané.

La ville intervient relativement peu au niveau de la mise à disposition de services et de compétences disponibles au sein de l'administration de Montreuil. Elle intervient également peu au niveau de la formation et recherche dans le cercle de Yélimané, mais privilégie le soutien à des actions concrètes dans les villages via le Programme.

⁷ En particulier certains gros commerçants, originaires du cercle, installés dans différentes capitales africaines.

3.2 Résultats du Programme par domaine d'intervention

Les partenaires ont formulé un programme très ambitieux pour trois ans. Pour différentes raisons, cette phase a été prolongée d'une année. Les objectifs du Programme et le budget sont restés inchangés pour les quatre ans. Les partenaires ont exprimé leur volonté d'intervenir dans huit domaines et ils ont identifié dans chaque domaine des actions possibles à mener dans le cadre du programme. Les fonds nécessaires proviennent de plusieurs bailleurs et des populations des villages et groupements concernés. Les résultats attendus de cette phase sont essentiellement qualitatifs et ne comprennent aucune information chiffrée. Ils ne fixent aucune contrainte quant à la répartition géographique ou au nombre de villages ou associations partenaires. Chaque année, le comité de pilotage décide les actions prioritaires à réaliser.

Dans un premier chapitre, nous présentons le tableau récapitulatif des actions menées par le Programme. Le chapitre suivant présente une brève analyse financière du Programme. Les actions réalisées seront présentées par domaine d'intervention.

3.2.1 Analyse financière de l'ensemble du programme

L'analyse financière se base sur les chiffres disponibles lors de la mission : les budgets du programme et les contributions des différents partenaires bailleurs, les bilans annuels et le suivi budgétaire avec la dernière mise à jour en octobre 2001 (à partir du bilan semestriel 2001).

Le budget global initial était de 6'285'000 FRF⁸ avec la valorisation des contributions en nature et en services. Les engagements financiers s'élevaient à 5'407'500 FRF. Au cours de la mise en œuvre, le budget du Programme a pu être augmenté de 900'000 FRF pour les réalisations grâce à différentes contributions de bailleurs supplémentaires. Pour la phase de quatre ans, le Programme pouvait donc compter sur un montant d'engagements financier de 6'307'500 FRF. La participation des bénéficiaires concernés aux réalisations des différentes actions est estimée à environ 15 à 20% du coût financier de l'action. Le budget général du Programme sans le bureau à Montreuil est estimé à 7'185'000 FRF.

Au début de la phase, la gestion des activités de l'OMRI a été assurée par la ville de Montreuil au sein de son administration. A partir de 1999, cette gestion a été sortie de l'administration de la ville et un bureau indépendant a été mis en place. La ville de Montreuil s'est engagée à financer les frais de fonctionnement du bureau de l'OMRI à Montreuil jusqu'à 400'000 FRF par an. Un directeur de l'OMRI a été nommé. Le conseil d'administration de l'OMRI lui a confié la mise en œuvre et la gestion du Programme jumelage coopération Montreuil Yélimané.

Les tableaux ci-après donnent une appréciation des attributions financières par rubrique et par domaine d'intervention au moment de la programmation de la phase et comparent ces chiffres à ceux présentés dans les derniers tableaux de suivi financier. Il est plus difficile de comparer ces tableaux financiers avec les tableaux de réalisations. La logique de la présentation n'est plus la même, les rubriques budgétaires ne correspondent que partiellement aux domaines d'intervention. Certaines informations chiffrées comprennent les apports en nature et en services et d'autres ne reprennent que les apports des bailleurs extérieurs.

Le poste budgétaire, le plus important concerne les aménagements hydro-agricoles, 2'729'300 FRF, soit environ 43% du budget général initial. Les contributions supplémentaires ont été obtenues pour des réalisations dans ce domaine prioritaire. Les fonds disponibles pour ces actions sont devenus encore plus importants. Ces chiffres traduisent la priorité des partenaires d'intervenir dans le domaine de l'eau, soit pour des aménagements pour l'eau potable et / ou pour la production agricole. Le programme a pu faire appel à des fonds complémentaires pour des réalisations, en particulier en faveur des associations de jeunes et des femmes.⁹

⁸ Budget de la 3^{ème} phase faisant partie de la convention entre l'OMRI et le MAE, élaboré probablement en 1998. La convention a été notifiée par le MAE le 24 février 2000.

⁹ Financement à travers le FSD de la coopération française.

Les frais de la structure et de la gestion pour la mise en œuvre du programme ont été estimés à environ 2 millions de FRF et aucune participation en nature n'a été prévue. Le budget pour des formations et des conférences est garanti à moitié par des engagements des bailleurs et à moitié par des contributions en services et nature par la ville de Montreuil et par les migrants.

Tableau 2 Budget de la phase initiale, complété par les apports financiers supplémentaires

BUDGET PREVISIONNEL PRESENTE DANS LA CONVENTION ENTRE L'OMRI ET LE MAE										(1998 ?)
BUDGET POUR LA 3EME PHASE DU PROGR. JUMELAGE COOPERATION MONTREUIL YELIMANE										en francs français
Rubriques	contributions financières					autres contributions valorisées				Ensemble
	OMRI	migrants	MAE	UE	total 1	pop.loc.	OMRI	migrants	total 2	
A coûts directs										
1 équipement	99 450		99 450	106 000	304 900					304 900
2 fonctionnement	258 800		268 450	204 000	731 250					731 250
3 personnel	215 750		232 700	184 000	632 450					632 450
4 formation, conférences	82 000		98 800	52 000	232 800					492 800
5 réalisations	469 550	1 195 500	475 750	647 000	2 787 800	585 000	136 500	123 500	260 000	3 405 300
amén.hydroagricoles	385 050	1 007 000	391 250	556 000	2 339 300	390 000		32 500	390 000	2 729 300
éduc., alphabétisation	13 000	104 000	13 000		130 000	65 000		32 500	97 500	227 500
santé	6 500	84 500	65 000		156 000	65 000			65 000	221 000
centre de formation	39 000		39 000	49 000	127 000					127 000
microprojets productifs	26 000		26 000	42 000	94 000	65 000			65 000	159 000
désenclavement					0					
6 appui technique	101 250		107 250	180 000	388 500					388 500
7 coûts de publication	14 200	6 500	15 600	21 000	57 300					57 300
total coûts directs	1 241 000	1 202 000	1 298 000	1 394 000	5 135 000	585 000	136 500	156 000	877 500	6 012 500
B coûts indirects										
1 frais administratifs	77 500				77 500					77 500
2 évaluation	26 000		26 000	45 500	97 500					97 500
3 audit	26 000		26 000	45 500	97 500					97 500
total coût indirects	129 500		52 000	91 000	272 500					272 500
total budget	1 370 500	1 202 000	1 350 000	1 485 000	5 407 500	585 000	136 500	156 000	877 500	6 285 000
contributions suppl.					900 000					900 000
Total général *					6 307 500					6 307 500

Autres contributions au Programme et non pris en considération dans le budget initial

Institution des Grands Lacs de Seine	500 000
Syndicat des Eaux de l'Ile de France	400 000
total contributions supplémentaires	900 000

* Budget sans les frais de fonctionnement du bureau de l'OMRI à Montreuil
Les coûts du fonctionnement à Montreuil sont estimés à 400'000 par an et entièrement pris en charge par la ville de Montreuil.

Les informations concernant les dépenses seront à préciser et à compléter. Plusieurs actions sont encore en cours ou interrompues suite à des problèmes techniques, une augmentation importante des coûts de réalisations, etc... La disponibilité budgétaire pour la fin de la phase est d'environ 1'800'000 FRF. Seul le poste budgétaire Centre de formation montre un dépassement. Les autres postes ont encore une marge pour clôturer l'année. Cependant, si on compare les projets d'actions mentionnés dans les comptes-rendus du comité de pilotage avec les projets réalisés, le bilan est plus mitigé. Plusieurs projets n'ont pas dépassé le stade de l'intention et de l'étude. Une partie des contributions financières est liée à des actions précises. La disponibilité réelle pour la fin de la phase est probablement moins importante que le tableau ci-dessous ne le laisse apparaître.

Les frais pour le fonctionnement de la structure sont nettement en dessous du budget. Le poste formation et conférence n'a pratiquement pas été utilisé.

Tableau 3 Contributions financières : comparaison entre le budget initial et les dépenses réalisées

SUIVI BUDGETAIRE PAR BAILLEUR, SANS LA PARTICIPATION DES MIGRANTS ET DES POPULATIONS LOCALES

Contributions financières exclusivement

en francs français

		*		*							
Rubriques		budget initial avec migr.	migrants	OMRI	MAE	UE	total prévu bailleurs sans migr.	total prévu ajusté sans migr.	autres subv.	budget baill. réalisé au 6.2001	disponible budget baill.
A	coûts directs										
1	équipement	304 900		99 450	99 450	106 000	304 900	333 627		237 366	96 261
2	fonctionnement	731 250		258 800	268 450	204 000	731 250	801 087		274 828	526 259
3	personnel	632 450		215 750	232 700	184 000	632 450	700 397		488 535	211 862
4	formation, conférences	232 800		82 000	98 800	52 000	232 800	261 477		5 279	256 198
5	réalisations	2 787 800	1 195 500	469 550	475 750	647 000	1 592 300	1 725 348	410 088	2 105 184	30 252
	amén.hydroagricoles	2 339 300	1 007 000	385 050	391 250	556 000	1 332 300	1 457 180	398 588	1 561 535	294 233
	éduc., alphabétisation	130 000	104 000	13 000	13 000		26 000	26 119	7 000	7 553	25 566
	santé	156 000	84 500	6 500	65 000		71 500	13 060	4 500	21 182	-3 622
	centre de formation	127 000		39 000	39 000	49 000	127 000	130 834		385 993	-255 159
	microprojets productifs	94 000		26 000	26 000	42 000	94 000	98 155		3 050	95 105
	désenclavement										
	maraîchage									125 871	-125 871
6	appui technique	388 500		101 250	107 250	180 000	388 500	425 389		3 510	421 879
7	coûts de publication	57 300	6 500	14 200	15 600	21 000	50 800	58 893		6 335	52 558
	divers									30 787	-30 787
	total coûts directs	5 135 000	1 202 000	1 241 000	1 298 000	1 394 000	3 933 000	4 306 218	410 088	3 151 824	1 564 482
B	coûts indirects										
1	frais administratifs	77 500		77 500			77 500	98 394			98 394
2	évaluation	97 500		26 000	26 000	45 500	97 500	98 155			98 155
3	audit	97 500		26 000	26 000	45 500	97 500	98 155		54 583	43 572
	total coût indirects	272 500		129 500	52 000	91 000	272 500	294 704		54 583	240 121
	total général	5 407 500	1 202 000	1 370 500	1 350 000	1 485 000	4 205 500	4 600 922	410 088	3 206 407	1 804 603

* La différence entre le total par bailleur et le total ajusté s'explique en partie par l'évolution du taux FRF / EURO

La différence entre le budget initial et le budget bailleur s'explique par l'absence dans la présentation, des contributions financières prévues par les associations des migrants. Les tableaux de réalisations ne tiennent plus compte de leurs contributions. Les associations de migrants ont participé financièrement à toutes les réalisations. Mais, les montants de leurs contributions réelles pour cette phase ne sont pas encore disponibles.

L'OMRI assure un appui de décaissement pour des réalisations entièrement prises en charge par les associations de migrants. Ces montants transitent par le compte de l'OMRI mais ne figurent pas dans le bilan du programme. L'équipe sur place joue principalement le rôle de la banque.

3.2.2 Récapitulatif des actions menées par le Programme

Le tableau récapitulatif ci-dessous présente les actions menées dans le cadre du Programme jumelage coopération Montreuil Yélimané. Il a été élaboré par l'équipe OMRI à Yélimané et complété suite aux visites et entretiens lors de la mission. Ce tableau ne reprend pas toutes les actions et interventions menées dans le cercle par l'OMRI. Toutes les actions laissant une trace « visible » figurent dans ce tableau, mais les actions de formation, de conseil et d'accompagnement de partenaires et groupements n'y figurent pas. En particulier les différentes activités du volet santé.

Tableau 4 Récapitulatif des actions menées par le Programme
* villages tests

COMMUNE	VILLAGE	HABITANTS	ACTIONS MENEES	ANNEE
Diafounou Gory	Tambacara *	395	Bibliothèque Sessions d'alphabétisation Appuis à l'association des femmes (maraîchage)	1992 2001 depuis 1997
	Koméoulou	3378	Appuis à l'association des jeunes (maraîchage)	1998-2000
	Goumbi		Forage	2001
	Guiffy	1226	Aménagement agricole / surcreusement de mare	1991
	Ouologuéla	1554	Forage	2001
	Sarakadji	612	Appuis aux actions féminines (alpha)	
Diongaga	Kardidi	510	Digues filtrantes Construction du barrage Comité de gestion du barrage	1996 1998
	Guinanourou	371	Surcreusement de mare	en cours
Kirané	Bougoudiré *	1754	Puits	1999
	Kirané	7787	Création d'un périmètre maraîcher Bibliothèque Appuis à l'association des femmes (maraîchage)	en cours 1995 depuis 1997
	Korampo		Banque de céréales	1993
	Foncoura Koré		Banque de céréales	1993
	Hamdallaye	1902	Centre de santé villageois	1999
	Kersignané K.	2243	Digues filtrantes	
	Lakanguemou	4140	Digues filtrantes	1995
	Makan Compo		Forage	en cours

COMMUNE	VILLAGE	HABITANTS	ACTIONS MENEES	ANNEE
Krémis	Krémis *	7411	Bibliothèque	1996
			Digues filtrantes	1995
			Création d'un périmètre maraîcher	1996
	Sénéwaly S. *		Appuis à l'association des femmes (maraîchage)	en cours
			Appuis à l'association des jeunes	en cours
	Dini	380	4 puits et réhabilitation de 3 puits	
Toya	Benna	900	Forage	en cours
	Kémala		Puits	1998
	Lakahiya		Puits	1999
	Yaguiné Banda	9014	Appuis en maraîchage, formation	2001
Konsiga	Kersignané D. *	2243	Création d'un périmètre maraîcher	en cours
Marenkafo	Diakadromou	731	Micro barrage et comité de gestion du barrage	1995
			Appuis à l'association des femmes (maraîchage)	1998
			Creusement de mare	1996
			Puits	
Sumpu	Takaba	1345	Création d'un périmètre maraîcher	1998
			Appuis à l'association des femmes	
Gory	Moussala		Formation de jeunes en maraîchage et arboriculture	2000
			Création d'un périmètre maraîcher	1995
			Appuis à l'association des jeunes	
	Gory	4252	Formation gérant dépôt pharmacie	1996
			Formation matrone	1995-1996
	Gory Banda	575	Sessions d'alphabétisation	1999+2001
			Surcreusement de mare	1995
			Extension de mare	en cours
	Tacoutala	494	Banque de céréales	1985
Tringa	Maréna	2790	Construction d'un barrage	1998-1999
	Lambatra	3712	Réparation du barrage	2000-2001
	Dialaka	2777	Réhabilitation du barrage	en cours
	Diakoné			

COMMUNE	VILLAGE	HABITANTS	ACTIONS MENEES	ANNEE
Guidimé	Yélimané	1693	Réhabilitation adduction d'eau Formation 3 animatrices ADESFY Formation 2 matrones Formation gérant dépôt pharmacie Création périmètre maraîcher Forage Appuis à l'association des femmes Sessions d'alphabétisation	1986 1996 en cours depuis 1995
	Diadji	252	Forage	en cours
	Kodiè	3990	Création d'un périmètre maraîcher	1999
	Bandiougoula	4622	Bibliothèque Formation gérant pharmacie Barrage Réhabilitation du barrage 2 digues filtrantes 4 puits réhabilités 3 puits réhabilités	1994 1993 1999 1994-1995 1995 2000
	Djel Mael		1 puits et 1 forage	1999-2001
	Niogoméra		création d'un périmètre maraîcher	en cours
	Guémou Neuf		Création d'un centre alpha Formation alphabétisation Appuis à l'ass. de développement	2000 1999+2000 depuis 1995
	Kanguessanou		Appuis à l'association des jeunes Création d'un centre de santé Création d'une école	2001 2000 2001
	Makana		2 digues filtrantes	1999
	Dougoubara		Banque de céréales Sessions d'alphabétisation	1996

Des objectifs chiffrés n'ayant pas été décidés, nous avons recensé les réalisations durant la période couvrant la phase pour les comparer aux objectifs qualitatifs exprimés dans les documents de base.

Au niveau du Programme, peu d'informations existent sur la situation globale du cercle au début de la phase. L'évolution des dernières années se base sur des appréciations ponctuelles et souvent sur des informations recueillies auprès des personnes ressources. La collecte des informations au niveau des différents services et institutions serait à réaliser de façon systématique par l'équipe du Programme. Cependant, nous avons constaté que depuis plusieurs années, les mêmes données sont utilisées, souvent des moyennes pour le cercle et sans indication de la source de ces informations.

3.2.3 L'eau potable

Finalité *Les possibilités d'approvisionnement en eau potable augmentent quantitativement et se pérennisent*

Les constats des réalisations

Partant du constat du manque d'eau potable dans le cercle¹⁰, le Programme a réalisé plusieurs projets : construction de puits, de forages, surcreusement de mares et aménagement des points d'eau existants. Ces réalisations devraient répondre de façon pérenne à la fois au problème d'accès à l'eau potable et de service (construction, abreuvement des animaux,). Les gens cherchent l'eau au plus proche, soit pour les besoins d'eau potable, l'eau pour les ménages (se laver, laver les vêtements, utilisation dans la cuisine et le ménage), l'eau pour le petit bétail autour des cases et pour le grand bétail et pour la transhumance, mais également pour la production agricole, en particulier pour le maraîchage et les vergers. Autour des mares, on peut constater une production intensive de briques.

Le Programme accompagne toute réalisation pour des équipements d'eau avec la création d'un comité de gestion et d'entretien de l'ouvrage. Ce comité devrait participer à la réalisation et assurer la gestion et l'entretien et ainsi garantir la pérennité de l'équipement. Les programmes de réalisation de 9 forages et de surcreusement de mares comprennent une composante hygiène et assainissement et plantation d'arbres dans les villages concernés. Ces appuis et mesures complémentaires n'ont pas été intégrés dans le budget prévisionnel de l'action. Les activités d'hygiène et d'assainissement sont assurées par le médecin et coordonnateur du Programme (voir chapitre sur la santé). Le reboisement n'a pas été réalisé.

A la fin des travaux, l'ouvrage est remis au village qui sera responsable de sa gestion et de son entretien. Pour des équipements d'utilité collective, la situation semble claire. Mais, quand il s'agit d'ouvrages liés à des activités économiques, le groupement concerné considère l'ouvrage comme sa propriété. Une clarification de la situation de propriété et des responsabilités dès le départ pourrait éviter des conflits d'intérêts ultérieurs (Ceci serait nécessaire avant d'engager la réalisation).

Les puits

Le Programme a réalisé six puits sans compter les puits construits dans les périmètres maraîchers. Les migrants ont également financé la réalisation de puits. Des puits existants ont été réhabilités et aménagés. L'intervention du Programme consistait dans la construction ou la réhabilitation du puits, l'aménagement d'une aire autour pour assurer la propreté et éviter l'embourbement (construction d'un socle, antibourbier et clôture, des abreuvoirs pour les animaux, plantation d'arbres, etc.).

La construction des puits est réalisée par des puisatiers de Yélimané et / ou de Kayes. A plusieurs reprises, ces professionnels n'ont pas pu tenir leurs engagements. Ils ont fait du mauvais travail et ils n'ont pu tenir les délais contractuels. Les chantiers de construction de puits, initialement prévus pour quelques mois se sont prolongés sur des années.

Les forages

Le Programme a réalisé un forage à Dialaka. Un programme de 9 forages a été lancé avec l'appui financier du Syndicat des Eaux d'Ile de France. Il sera réalisé en deux tranches. Le bureau qui a fait l'étude géophysique pour les appels d'offres a également été engagé pour la surveillance des travaux. L'appel d'offres a été lancé pour les deux tranches en début de l'année 2001. La première tranche de forages a démontré les difficultés techniques et financières. Selon la DRH le taux de réussite (probabilité de trouver de l'eau) des forages serait plutôt autour de 42% pour le cercle de Yélimané, pour la Région de il est de 50%. La situation géophysique particulière du cercle de Yélimané oblige une certaine prudence et devrait prévoir un investissement plus élevé pour les études et les forages. Souvent des études et des forages complémentaires sont nécessaires pour atteindre le nombre de forages positifs attendus.

¹⁰ Plusieurs documents mentionnent le taux de 24% de couverture en besoin en eau potable, de quelle source et de quelle année, quelle lecture de ce chiffre ?

La première tranche a été plus chère que budgétisée, les travaux d'études et de surveillance des réalisations ont été sous-estimés et suite aux forages négatifs, des études complémentaires ont dû être effectuées.

Les adductions d'eau

Le Programme n'a pas réalisé d'adductions d'eau durant cette phase, mais des demandes de projets sont en cours. Les associations de migrants ont réalisé plusieurs adductions d'eau dans le cercle.

La gestion et l'entretien des points d'eau

Des comités de gestion et d'entretien sont constitués et devraient assurer l'accès pour tous et la durabilité des équipements. Ces comités existent en principe dans tous les villages. Le Programme donne quelques appuis en gestion sans disposer d'un programme d'appui défini. Le bon fonctionnement de ces comités dépend à priori de la volonté des personnes mêmes du comité et de l'importance que les notables du village lui accordent.

L'eau est considérée comme un produit rare, mais donné par la nature et donc l'eau n'a pas de prix. Les gens payent pour le transport de l'eau et pour l'eau provenant d'une fontaine et d'une adduction d'eau. Le Programme n'a pas développé une stratégie d'entretien et de principes de gestion des points d'eau permettant ainsi une gestion autonome par les villages eux-mêmes.

Souvent, l'appui du projet s'arrête avec la construction et / les travaux de réhabilitation. L'aménagement des abords, en particulier la plantation des arbres et la protection des points d'eau des animaux ne sont pas réalisés. A travers un règlement intérieur du comité et des appuis ponctuels auprès de ces comités de gestion de l'eau, le Programme a cherché à introduire des notions d'entretien et de propreté, ainsi qu'un code d'utilisation et des règles de gestion. Les résultats sont très variés, autour de certains points d'eau, les abords sont propres, l'accès est protégé pour éviter l'abreuvement direct des animaux. Il y a une aire bien séparée pour l'abreuvement des animaux, des endroits pour faire les briques sont respectés (autour des mares). A Kanguessanou, malgré des abreuvoirs et un aménagement récent, les alentours des puits sont de nouveau embourbés, les animaux viennent tout près des puits.

L'aménagement, l'entretien et la réparation rapide des pannes sont signe d'une bonne gestion de l'eau. Est-ce que l'état des points d'eau est une indication sur le bon fonctionnement du comité de gestion ? sur la cohésion sociale dans le village ?

Les résultats par rapport aux objectifs formulés

Les possibilités d'approvisionnement en eau potable augmentent quantitativement

Beaucoup d'efforts de construction de points d'eau ont été déployés ces dernières années dans le cercle de Yélimané. Plusieurs programmes sont en cours de préparation et en réalisation. Le programme de jumelage a contribué à l'augmentation des points d'eau. Par contre, selon les estimations des « professionnels » de l'eau, plusieurs points d'eau sont en mauvais état, soit la pompe est en panne, les pièces ne sont pas disponibles, soit l'entretien est insuffisant et la qualité de l'eau n'est pas bonne. L'estimation des forages en panne varie entre 25% et 40%.

Même s'il y a plus de points d'eau dans les villages, tous les points d'eau ne donnent pas de l'eau propre pour la consommation. En plus, il n'est pas garanti que tous les villageois ont accès aux points d'eau propre aux mêmes conditions.

Les besoins en eau sont de plus en plus importantes avec l'augmentation des activités du petit élevage dans les villages et avec le nombre croissant du grand bétail à l'année dans les villages.

Les points d'eau créés ou existants présentent des conditions d'hygiène satisfaisantes

Tous les acteurs considèrent qu'il y a eu des progrès, mais beaucoup reste encore à faire.... Un système de suivi régulier, et d'évaluation de la qualité de l'entretien est à mettre en place. Les utilisateurs et responsables de la maintenance et de la gestion des points d'eau devront garantir ce suivi régulier.

Des points d'eau créés ou existants sont gérés de manière à en permettre la pérennité

Les puits au sein des périmètres maraîchers des femmes sont bien entretenus et sont utilisés depuis plusieurs années. Elles ont fait preuve de leur capacité de gestion et d'entretien.

Au niveau des villages, les situations varient et les raisons sont multiples. Pratiquement partout, le problème des ressources pour l'entretien et les réparations se pose. En règle générale, l'eau n'est pas payante. En passant dans différents villages, nous avons pu observer des situations très différentes. Il y a des comités de gestion chargés de la gestion des points d'eau, qui sont très dynamiques et responsables. Ailleurs, il y a des problèmes. Les principes et les contraintes pour un bon fonctionnement de la gestion et la pérennisation des points d'eau sont multiples et ne sont pas connus de manière systématique.

L'achat de l'eau provenant d'une adduction d'eau est plus facilement accepté qu'un paiement de l'eau des forages, des puits et des mares. En dehors de la question du financement, il serait utile de développer des principes de gestion et d'entretien de ces ouvrages collectifs avec tous les intervenants dans ce domaine. En respectant ces principes, les villages peuvent ensuite déterminer leurs propres règles.

3.2.4 L'accroissement de la production agricole

Finalité Les productions agricoles et animales du cercle augmentent. Les conditions de production agricole et d'élevage sont améliorées.

Les constats des réalisations

Les réalisations hydro-agricoles sont les actions les plus importantes de cette phase du Programme d'un point de vue des moyens financiers et d'un point de vue de l'énergie passée par l'équipe et les instances de décision du Programme. Le programme avait initialement prévu de réaliser plusieurs micro barrages et ainsi contribuer à l'augmentation de la production agricole à travers l'agrandissement des cultures de décrues. Les travaux de construction des barrages, en particulier « Le » barrage de Dialaka ont pris des proportions telles, que tous les autres aspects d'une intervention intégrée pour l'accroissement de la production agricole ont été abandonnés. A partir de 1999, le barrage de Dialaka prend toute la place dans ce volet.

Le professionnel du développement agricole, en même temps le coordinateur, a été licencié suite à des erreurs graves intervenues lors de la construction du barrage. Des solutions pour réhabiliter le barrage ont été trouvées et sont toujours en cours. L'OMRI a nommé un coordinateur parmi l'équipe en place, qui assure la direction de l'équipe à Yélimané. Mais le poste de l'agro-économiste n'a pas été occupé et au sein de l'équipe et personne n'avait les compétences professionnelles requises pour pouvoir prendre la relève de ces préoccupations.

Le Programme avait acquis plusieurs connaissances et expériences dans le cercle. A côté des différents ouvrages, un suivi agricole a été réalisé : installation de carrés de rendements et enquêtes socio-économiques. Il est dommage que ce suivi n'ait pas été réalisé régulièrement. L'effort principal de l'équipe en matière d'appui à la production agricole se résume à deux types d'interventions : la réhabilitation du barrage de Dialaka et l'appui aux groupements féminins maraîchers.

Dans ce volet comme dans les autres, il n'y a pas de dispositif de suivi des réalisations et des objectifs des interventions ni au niveau de l'équipe du Programme ni à celui des bénéficiaires / usagers de ces réalisations. Une réalisation hydro-agricole n'a de valeur que si, au bout, il y a une augmentation des rendements, une extension des surfaces cultivables, une sécurisation durable des cultures, ... Tous ces critères ne font objet d'aucun suivi régulier, ni d'appréciations ponctuelles. Les études de faisabilité des projets hydro-agricoles à réaliser sont à priori des études techniques pour la construction de l'ouvrage.

Cette phase avait pour objectif de réaliser quatre grands ouvrages : les deux barrages de Dialaka et de Hontongkolo et les deux surcreusements des mares de Gory Banda et de Guinanourou.

Les deux types d'aménagement devaient permettre à la population de plusieurs villages de :

- sécuriser la production agricole,
- réalimenter la nappe phréatique et ainsi assurer la disponibilité de l'eau dans les puits,
- favoriser l'activité de maraîchage,
- créer des sites d'abreuvement pour les animaux,

La pêche dans les mares et dans les surfaces inondées est un sous-produit très apprécié. Les points d'eau permettent également l'installation de sites de fabrication de briques.

La première réalisation durant cette phase, le barrage de Dialaka a connu des graves problèmes, liés en grande partie à l'insuffisance des études du projet. La réalisation des autres projets est ainsi mise en cause.

Les surcreusements de mares

La politique de surcreusement des mares découle du constat que ce surcreusement favorise la réalimentation de la nappe phréatique en permettant une rétention prolongée de l'eau dans la mare et les puits autour qui tarissaient durant la saison sèche gardent l'eau de façon permanente.

Durant cette phase, le Programme n'a pas réalisé de surcreusement de mare. Des travaux pour le surcreusement des mares de Gory Banda¹¹ et Guinanourou ont été programmés, mais n'ont pas été réalisés. Les études de faisabilité ont été réalisées et l'appel d'offres a dû être lancé deux fois pour obtenir des propositions d'au moins trois entreprises. Les propositions des entreprises sont nettement au-dessus des estimations de coûts calculés dans l'étude de faisabilité.

Construction et réhabilitation de barrages

Les premiers barrages construits avec l'appui du Programme de jumelage ont été réalisés durant la deuxième phase : les micro-barrages de Bandiougoula, de Diakadromou et de Dioukoukané. Le barrage de Kardidi a été démarré en 1997 et a été remis à la population en juin 1998. Son coût était de 107 millions de F CFA, dont 27 millions de contribution villageoise valorisée. En courant 2000, des travaux de consolidation et de réhabilitation ont été nécessaires pour un montant d'environ 20 millions de F CFA.

Le barrage de Dialaka

Les travaux de construction du barrage de Dialaka ont démarré en 1998. Beaucoup a été écrit et dit sur ce barrage. Le projet de ce barrage dépasse de plusieurs points de vue les actions réalisées jusque là : la dimension de l'ouvrage, la superficie inondable, la taille du chantier, les coûts de construction et les participations des populations des quatre villages concernés. Le calcul exact des effets du barrage en terme de crue et en terme de conséquences pour la partie aval du barrage est très compliqué et ce calcul ne peut être fait que sur une base d'observations systématiques de données du site et en travaillant sur plusieurs hypothèses de crue et de conditions écologiques. Il semble que l'étude technique ait été faite de manière superficielle et ne repose pas sur une bonne connaissance de la situation de départ. Des erreurs d'appréciation à ce niveau peuvent avoir des conséquences fâcheuses.¹²

L'étude technique s'est avérée insuffisante. Ce projet de barrage, comme les autres projets, n'a pas fait l'objet d'une vraie analyse de projet. Seul les aspects de techniques de la construction de l'aménagement et les coûts de sa réalisation ont été retenus. L'analyse de projet devrait traiter les aspects agronomiques, financiers, économiques, socioculturels, environnementaux et cherche à identifier les risques et les mesures spécifiques à entreprendre. Un aménagement d'une telle taille devrait également s'insérer dans une politique globale d'aménagement et de gestion des eaux de surface à l'échelle du cercle, prenant en considération les aspects de production agricole et les parcours de la transhumance avec l'accès aux points d'eau.

¹¹ Les premiers travaux de surcreusement ont été réalisés en 1996 par le Programme.

¹² Par exemple : l'ancrage de l'ouvrage est sous-dimensionné, l'ouvrage ne pourra résister à la pression de la masse d'eau stockée ; la submersion de champs en aval ne sera plus possible avec la retenue de l'eau, ..

Tous les travaux de l'entreprise n'ont pas été faits selon les règles d'art du métier. Plusieurs malfaçons et le non-respect partiel du cahier de charges ont été constatés. L'entreprise a été condamnée à payer des dommages et intérêts.

Les populations des quatre villages concernés ont contribué à la construction du barrage. Ils ont assuré la préparation et le transport sur le chantier de certains matériaux. En écoutant les différents témoignages et en analysant les dossiers, il ressort également qu'il y avait des difficultés d'organisation du chantier entre les intervenants villageois et l'entreprise.

Le barrage a été terminé et lors de la première mise à l'eau, les problèmes sont apparus. Les malfaçons ont mis en danger l'ouvrage même. Le barrage risquait de rompre. Dans cette situation critique, les villageois se sont mobilisés pour colmater les brèches pour éviter la destruction du barrage. Des travaux de réparation ont été nécessaires pour sécuriser le barrage dans un premier temps. La grande mobilisation des populations est un signe fort : Les gens ont ainsi confirmé l'importance qu'ils attachent à cet ouvrage et les espoirs qu'ils y mettent pour pouvoir sécuriser la production agricole.

Le Programme a fait appel à plusieurs spécialistes pour établir un diagnostic de l'ouvrage et pour faire des études de travaux de réhabilitation. Ces études sont faites, les devis pour la réhabilitation sont connus. Maintenant il faut trouver les bailleurs pour pouvoir financer ces travaux. A la sortie, ce barrage aura coûté quatre fois le prix initial.

Le barrage a également coûté très cher au Programme dans son ensemble. Cette situation a provoqué une crise au niveau du Programme, tous les efforts ont dû être mis sur le sauvetage du barrage, la crédibilité du Programme et l'OMRI. A cette occasion, le coordinateur a été licencié, le médecin de l'équipe occupe depuis cette fonction. Par contre, le spécialiste en agro-économie n'a pas été remplacé. L'équipe s'est donc trouvée avec moins de personnel.

Le tableau ci-dessous reprend les dépenses réalisées pour le barrage à ce jour. Les travaux de la réhabilitation nécessaire pour sécuriser ce barrage sont estimés à 129 millions de F CFA. L'état malien a fait des promesses pour une contribution de 50 millions, la contribution des populations villageoises est estimée à environ 19 millions, l'OMRI doit donc trouver le solde de 60 millions.

Tableau 5

Tableau récapitulatif des investissements sur le barrage de Dialaka

en F CFA

Désignation	Responsable	1998	1999	2000	2001	Total
études techniques	DRAER	2 497 500				2 497 500
montage du dossier d'appel d'offres	DRAER		119 600			119 600
main d'œuvre non qualifiée valorisée	villages		8 063 500	4 910 000		12 973 500
extraction des moellons	omri		3 000 000			3 000 000
transport moellons, sable, gravier	omri		15 961 500			15 961 500
fourniture ciment	omri		23 793 750			23 793 750
matériel (pioches, pelles, ..)	omri		280 000			280 000
travaux d'entreprise	ECOD/EMOLAK		45 486 241	15 001 200		60 487 441
surveillance et contrôle des travaux	DRAER		1 746 542			1 746 542
études techniques et montage du dossier d'appel d'offres pour la réhabilitation	SAED				6 125 625	6 125 625
Total		2 497 500	98 451 133	19 911 200	6 125 625	126 985 458

Participation des différents intervenants

populations villageoises	12 973 500
migrants	15 089 750
omri	98 922 208
Total	126 985 458

La résolution des difficultés de construction du barrage a pris toutes les énergies, les autres composantes prévues comme mesures d'accompagnement ont été négligées. Ces actions devraient trouver une place dans la nouvelle phase du Programme :

- mener une réflexion et des essais sur des nouvelles techniques culturales et l'introduction de nouvelles variétés,
- installer des parcelles pour le maraîchage,
- mener des actions pour la stabilisation des bords,
- négocier les règles d'utilisation du barrage et de l'accès aux terres inondées,
- identifier et organiser des formations pour le comité d'entretien et de gestion.

Actuellement, seul les agriculteurs du village de Dialaka pouvaient profiter du barrage et faire des cultures de décrue. Le niveau de l'eau n'a pas suffi pour inonder les surfaces des autres villages en amont du barrage (selon les témoignages des responsables des quatre villages concernés).

Prospection de sites d'aménagements hydro-agricoles

L'importance accordée au volet appui à la production agricole par les partenaires s'est traduit par un programme de prospection de sites potentiels favorables pour des aménagements hydro-agricoles. Plusieurs sites (au moins six) ont été retenus dans le centre et le nord du cercle. Les propositions d'aménagements comprenaient différents types d'aménagements selon la nature du site : micro-barrages, digues filtrantes, reboisements, surcreusements de mares, etc. Cette approche pose le problème de l'insuffisance d'aménagement cohérent de bassin versant, et celui de la négociation préalable par rapport à la contrainte foncière.

Installation de digues filtrantes

Les premières digues ont été installées avec l'appui du Programme en 1993. Jusqu'en 1999 des digues filtrantes ont été réalisées dans cinq villages. Il n'y a plus eu après cette date d'autres actions de digues filtrantes programmées. Une partie des digues a été entretenue et d'autres ont été laissées à l'abandon. Cette technique n'est pas connue dans le cercle, quelques expériences ont été menées à travers des appuis extérieurs. Le Programme n'a fait aucun suivi régulier et ne connaît pas les causes de l'abandon ou de l'entretien de ces digues. Les producteurs concernés ne semblent pas totalement maîtriser les techniques de valorisation et d'entretien des digues. D'autres contraintes sont à la base de ce désintérêt (problème foncier, erreurs techniques lors de la réalisation) seraient à analyser au cas par cas, avant de reprendre cette activité pourtant bien adaptée à la situation de la zone.

Installation de périmètres maraîchers et appui aux groupements féminins

Le programme appuie et suit de manière plus ou moins régulière onze groupements de femmes dans leur périmètre maraîcher. Les périmètres maraîchers couvrent généralement chacun 5 000 m² (0,5 ha), 60 à 120 femmes (et très peu d'hommes) y travaillent. Les femmes maraîchères sont très enthousiastes, selon elles, les produits de récolte permettent d'améliorer le menu de la famille et des enfants en particulier. Le surplus vendu leur permet également de tirer des revenus financiers très appréciés. C'est ainsi que partout, les femmes ont demandé une extension de leur périmètre.

La plupart de ces groupements de femmes existent depuis quelques années et plusieurs ont pu bénéficier de l'appui du Programme lors des phases précédentes. L'OMRI Yélimané compte une femme animatrice parmi son équipe. Elle a été recrutée durant cette phase en particulier pour travailler avec ces groupements de femmes. L'intervention auprès des groupements comporte plusieurs volets :

- aide à la constitution d'une association avec récépissé, statuts et règlement intérieur et aide à l'organisation interne,
- organisation de formation et conseil en technique de maraîchage, avec les services agricoles du cercle (SLACAER)
- éducation nutritionnelle et en hygiène,
- atelier de fabrication de savon et de pommade
- aide financière pour l'installation d'un périmètre maraîcher sécurisé (clôture et construction de puits à l'intérieur du périmètre),
- distribution de quelques outillages et de semences pour le démarrage.

Plusieurs groupements ou associations de femmes reçoivent des appuis complémentaires ponctuels d'autres structures de développement et de bailleurs. Ainsi quelques associations ont pu profiter d'un appui financier du FSD.

Le programme d'appui aux groupements de femmes maraîchères est le seul appui qui s'adresse aux femmes. L'objectif de cet appui est présenté comme une contribution à une amélioration de la situation alimentaire des familles. L'introduction de légumes et de fruits dans l'alimentation familiale et en particulier des enfants, contribue à un enrichissement alimentaire et une meilleure santé. Les femmes sont très intéressées par ces activités de maraîchage, le Programme pourrait appuyer bien plus de groupements, tellement la demande des femmes est grande en activités génératrices de revenus.

Pour les femmes maraîchères, la production de légumes et de fruits de leur parcelle contribue à varier et enrichir le menu de la famille, mais elles apprécient surtout le fait de pouvoir gagner de l'argent à travers la vente de leur production. Elles cherchent à rentabiliser au maximum leur petite parcelle pour pouvoir produire pour le marché¹³. Dans les différents appuis et conseils, le Programme ne répond pas à ces préoccupations de rentabilité économique. Des sujets comme le choix de production, la commercialisation et le stockage et transformation ne font pas partie des appuis. De même la recherche de techniques qui aident à diminuer la charge et la pénibilité de travail ne fait pas partie des interventions du Programme.

Les interventions à travers ces groupements et associations de femmes touchent relativement très peu de femmes. Au sein d'un village, une seule association de femmes est socialement acceptée. Dans des villages de 3000 habitants et plus, ceci peut poser des problèmes. Les associations ont beaucoup de membres, la vie associative devient lourde et la prise de décision par les membres, compliquée. L'association de femmes est considérée par les structures¹⁴ comme un moyen de faire passer certaines informations et de faire la sensibilisation auprès des femmes. Pour les intervenants, ces femmes représentent toutes les femmes de la localité sans se soucier si elles veulent accepter ce fait.

Appui aux groupements de jeunes en maraîchage

Le programme travaille avec deux groupements de jeunes hommes en matière de maraîchage. L'approche de travail des hommes dans les périmètres est très différente. Les hommes exploitent le périmètre en collectif (ils sont moins nombreux) et ils engagent des ouvriers. Les membres considèrent cette activité de maraîchage et verger d'arbres fruitiers comme une activité complémentaire. Chacun a une autre activité qui lui permet de gagner sa vie. La plupart des membres travaillent sur les champs de la famille. Pour l'activité maraîchage, cela veut dire qu'ils ne sont pas toujours disponibles et cette activité n'est pas prioritaire par rapport aux autres.

Le groupement de jeunes de Gory a monté un projet de production de fruits pour la vente sur les marchés dans le cercle. Ils ont demandé aux propriétaires de leur céder une parcelle proche du village (qui se trouve à côté du goudron). Les propriétaires et les responsables du village ont bien voulu leur prêter une parcelle pour les cultures maraîchères, sans planter des arbres. Finalement

¹³ A Kremis, les femmes préfèrent la culture d'arbres fruitiers aux légumes, parce qu'elle est plus rentable.

¹⁴ Les structures de développement comme l'OMRI et d'autres intervenants

ils ont reçu une grande parcelle pour la réalisation d'un verger d'arbres fruitiers. Cette parcelle se trouve dans un village voisin, à 12 km de leur village et du goudron.

Le Programme appuie ce projet en partant de l'hypothèse que ces jeunes pourront en faire leur activité économique principale et en tirer des revenus. L'appui du projet est financièrement plus important que celui auprès des femmes. Dès le départ, un système d'irrigation des parcelles a été intégré dans le concept du périmètre en vue d'une exploitation intensive.¹⁵

La plupart des périmètres ne sont exploités que pendant 3 à 6 mois environ. Il n'y a pas de raisons techniques qui font que l'exploitation des parcelles soit interrompue. Les femmes et les jeunes évoquent des problèmes de disponibilité pendant la saison de pluie. La charge de travail est trop importante. En particulier les femmes ne peuvent pas assurer en même temps les travaux dans les champs, les travaux domestiques et les travaux de maraîchage.

Les résultats par rapport aux objectifs formulés

La réalisation d'aménagements hydro-agricoles est facilitée

Les expériences durant cette phase ont démontré qu'il y a des potentiels d'aménagements hydro-agricoles dans le cercle. Par contre il y a des problèmes au niveau des réalisations :

- les compétences pour le montage de dossiers et pour l'analyse de projets font défaut,
- les entreprises de construction compétentes pour réaliser les travaux de génie rural ne sont pas disponibles dans la région et doivent venir de loin, ce qui provoque des coûts élevés pour la construction,
- les mêmes problèmes se posent pour les travaux d'étude technique et de la surveillance des travaux.

Différents ouvrages ont du être consolidés et réhabilités peu de temps après leur réalisation (des ouvrages réalisés durant cette phase ou la précédente) : les barrages de Bandiougoula, Kardidi et Dialaka. La mare de Gory Banda réalisée en 1996 doit être agrandie. Le barrage de Bandiougoula ne sert plus, car l'eau ne passe plus dans ce bras, affluent – défluent.

Concernant les aménagements des plaines (différents types de digues et de plantations), le Programme n'a pas le savoir-faire et peu d'expériences concluantes existent dans le cercle. Et pourtant, il y a un potentiel important à valoriser.

La valorisation des aménagements hydro-agricoles pour la production agricole et d'élevage est facilitée

Cet aspect n'a pas été traité lors de cette phase. Les problèmes de réalisation des barrages et des surcreusements de mares ont occupé toutes les énergies. Le fait que l'équipe a « perdu » son agronome, elle ne s'est pas préoccupée de la valorisation des ouvrages et des aménagements. Un schéma d'aménagement et d'exploitation agricole et d'élevage pour les différents aménagements reste à développer avec les populations et avec des professionnels des aménagements hydro-agricoles.

Là où les aménagements sont achevés et mis en service, les populations expriment leur satisfaction. L'évaluation de ces ouvrages reste à faire. On ne connaît pas les surfaces exactes exploitées et encore moins les rendements et les surcoûts de production induits suite à ces ouvrages. Les comités de gestion et d'entretien des ouvrages ont été nommés.

Les projets d'aménagements hydro-agricoles devraient s'insérer dans un schéma d'aménagement de tout le bassin versant de la Térékolé. Toute intervention sur ce système a des influences en

¹⁵ Un périmètre de 3ha a été mis en place, il y a 5 ans. Ils ont reçu une subvention du FSD pour le bassin d'irrigation. La subvention pour réaliser le système d'irrigation a été promise, mais n'est pas encore versée. Les jeunes peuvent exploiter pour eux environ 1ha, le reste est mis à disposition des familles intéressées dans le maraîchage.

amont et en aval¹⁶ et pour des populations qui ne sont directement concernées par le projet d'aménagement en question. Ce schéma devrait se faire avec les services compétents, les propriétaires du foncier et les populations concernées.

Les opérateurs privés sont attirés sur le cercle et prennent en charge des actions visant à améliorer les productions agricoles et d'élevage

L'investissement le plus intéressant est actuellement l'élevage, vu le nombre croissant du bétail dans le cercle, sans tenir compte de la transhumance. Dans la plupart des villages, le nombre de têtes de gros bétail dépasse le nombre d'habitants. Cette évolution est relativement récente et démontre que les investissements dans des activités productives ne sont pas considérés comme sûrs.¹⁷

Plusieurs personnes ont investi au niveau des villages dans le commerce, le moulin, le téléphone, mais très peu dans des activités de production (agricole ou extra-agricole). Il y a quelques initiatives privées de production, comme l'élevage de volaille, la plantation d'arbres fruitiers, qui ont réussi. Par contre, ces expériences sont encore difficilement multipliables.

L'activité de maraîchage avec les femmes et de plantation d'arbres fruitiers (à condition d'alléger la contrainte foncière) peut plus facilement être multipliable, sous condition que les aspects de commercialisation, stockage et transformation soient travaillés. Il y a encore des marchés à développer pour ces produits.

L'embouche bovine et ovine sont des activités économiques très importantes dans tous les villages. Le programme n'intervient pas du tout dans ces activités.

3.2.5 La sécurisation de l'approvisionnement en céréales

Finalité La population a accès en toute période à des céréales de bonne qualité pour la satisfaction de ses besoins.

Au début du programme de jumelage, il y avait des appuis à la création et à la gestion de banques de céréales et de magasins d'approvisionnement villageois. Il semble que la plupart des bâtiments n'existent plus, la commercialisation et le stockage des céréales sont des activités d'opérateurs privés.

Le programme avait fait faire en 1997 par l'ADR, une étude sur la situation des magasins, au moment de l'étude il y avait environ 35 magasins. L'étude fait ressortir les difficultés rencontrées qui ont contribué à la disparition de plusieurs magasins : chaque magasin travaille pour soi, l'approvisionnement et les frais de transport sont ainsi plus élevés, mauvaise gestion des stocks et des finances, les retards de paiement et les impayés étaient importants, un taux élevé d'analphabètes parmi les gestionnaires et une absence de formation et de suivi régulier.

Durant cette phase aucune activité a été entreprise dans ce domaine.

Il y a une Union des coopératives de producteurs au niveau de la région de Kayes (UCAK). Peu de groupements du cercle de Yélimané sont adhérents, quelques groupements cherchent à devenir membre de cette Union. L'URCAK assure l'approvisionnement et la commercialisation des produits de leurs groupements membres et peut fournir des appuis conseils ponctuels.

¹⁶ La modification de la circulation de l'eau se traduit également par des effets ensablement et surcreusement, par la réactivation d'écoulement et de bras anciens sous la surface de sable. La maîtrise des systèmes d'écoulement des eaux et l'aménagement des vallées est prioritaire, mais suppose un investissement préalable important et le renforcement des compétences locales.

¹⁷ L'augmentation rapide du cheptel que l'on observe à Yélimané comme dans toute la bande soudano-shéenne obéit à une rationalité économique et de prestige social. L'élevage représente néanmoins, tel qu'il est conduit, une pratique hautement dommageable pour l'environnement. Par ailleurs en cas de sécheresse (telle que celle comme entre 1973 et 1976) le bétail, l'environnement et la population elle-même seraient en péril.

Le cercle est déficitaire en production de céréales. La population a besoin d'importer des céréales d'autres régions. En cas de difficultés, les villageois font appel aux migrants, qui les achètent aux commerçants sur place.

3.2.6 La santé

Finalité Les conditions de santé de la population du cercle sont améliorées. Les conditions d'hygiène des populations, d'assainissement de leurs milieux et les capacités de réponses des populations à l'urgence collective sont améliorées.

Les constats des réalisations

En matière de santé le Programme met l'accent sur des mesures de prévention et sur l'éradication des causes de maladies. Une série d'interventions a été développée pour augmenter les points d'eau propre et pour améliorer la qualité de l'eau potable. Des mesures d'hygiène et d'assainissement ont été proposées en complément pour aider les populations à changer certains comportements et de devenir plus soucieux envers leur environnement. Les interventions en matière de santé se passent principalement dans les villages où le Programme a déjà développé une relation de coopération. Le programme travaille avec des groupements au sein du village, qui assure la diffusion des informations et des services auprès de la population villageoise. Les thèmes prioritaires de cette phase sont : l'eau, la lutte antipaludique et l'éducation nutritionnelle (en particulier en faveur des petits enfants). Le programme d'actions est coordonné et préparé avec les services sanitaires du cercle.

Le coordinateur et responsable du volet santé intervient dans ce volet à travers des sessions d'information et de formation et en accompagnement des associations dans la mise en œuvre de certaines mesures proposées. Les membres des groupements de jeunes sont les principaux partenaires en ce qui concerne les interventions autour des thèmes de l'eau, de la propreté et de la lutte antipaludique. L'éducation nutritionnelle et l'hygiène de famille sont les thèmes prioritaires dans les interventions auprès des groupements de femmes.

Programme d'hygiène et d'assainissement

En matière d'hygiène et d'assainissement, le Programme intervient dans huit villages¹⁸, en complément à d'autres actions menées par l'OMRI. Les membres des groupements de jeunes ont été formés et accompagnés régulièrement pour promouvoir des mesures d'hygiène et d'assainissement dans leur environnement quotidien.

- Organisation régulière de journées de salubrité dans les villages : nettoyage des rues et places et évacuation des ordures
- Protection des points d'eau à travers des aménagements et l'introduction des règles d'usage respectant la propreté de ces points d'eau.
- Aménagement des installations sanitaires à l'intérieur des concessions avec une séparation des toilettes de l'habitat et cuisine, la construction de puisards.
- Technique d'imprégnation de moustiquaires dans le cadre de la lutte antipaludique.

Des sessions de formation ont eu lieu en 1998 et en 2000, regroupant des représentants des différentes associations de jeunes. Les jeunes devraient organiser les actions proposées dans leur village, en travaillant avec la chefferie du village. S'agissant des actions à caractère social et non rémunérées, l'organisation et la réalisation des mesures posent quelques problèmes dans plusieurs villages. Les jeunes rencontrés et formés sont conscients et ouverts aux changements de comportements, mais rencontrent beaucoup de blocage au niveau des responsables et de la population. Dans quelques villages, les jeunes sont moins mobilisés, soit du fait de difficultés internes, de divergences entre les générations et entre eux et les notables du village, soit du fait de départ du village des jeunes qui ont été formés.

¹⁸ 6 villages à partir de 1998 et 2 nouveaux villages en 2000.

L'appui du Programme comprend : des aménagements de points d'eau existants, des formations et conseils, une distribution aux associations de jeunes de quelques outils pour le nettoyage du village et pour l'organisation des journées de salubrité. Le coordinateur a également assuré un programme d'information – conseil par la radio locale.

Les formations et démonstrations nutritionnelles auprès des associations de femmes maraîchères comprennent des recettes de bouillie enrichie pour les enfants, l'hygiène alimentaire et la prévention et le traitement de certaines maladies infantiles. Ces interventions sont réalisées en commun avec l'animatrice de l'équipe..

Stratégie de réponse en cas d'urgences collectives

Dans le cercle de Yélimané, il y a eu des cas d'épidémie de méningites et de choléra en 1996. Suite à cette situation, le Programme a décidé d'agir, de contribuer à une prévention et à la gestion de ce type d'urgences. Lors d'un atelier courant 1998, les participants ont fait un état des lieux du système de gestion des urgences dans le cercle de Yélimané et ils ont élaboré des orientations pour le plan de prévention et la gestion des urgences.

Ces dernières années, il n'y a pas eu de cas d'épidémie comme en 1996.

Création d'aires de santé

Deux aires de santé ont été créées avec l'appui du Programme, du village et des migrants, à Kanguessanou et à Hamdalaye. Ces localités sont trop loin de leur CSCOM et la taille du village ne justifie pas la construction d'un tel centre selon les normes adoptées par la politique nationale. La création d'une aire de santé a été un compromis négocié avec les services responsables.

Les résultats par rapport aux objectifs formulés

Des actions permettant d'améliorer les conditions d'hygiène et d'assainissement des populations sont réalisées

Ces actions sont des actions de longue haleine, elles demandent des changements au niveau de l'organisation sociale, de l'habitat et des règles sociales. Même si un grand nombre des villageois adhèrent aux principes et aux nouvelles règles préconisées, cela ne veut pas dire qu'ils ont les possibilités d'intervenir et de s'adapter. Les décideurs du village ne les trouvent pas suffisamment importantes et prioritaires.

Dans plusieurs villages, les associations de jeunes¹⁹ sont assez dynamiques et ont montré une volonté d'œuvrer pour le bien du village. Ils cherchent à animer d'autres personnes pour les actions de nettoyage et d'entretien et proposent le service d'imprégnation des moustiquaires. Ce service est payant, les prix devraient permettre de couvrir les frais. Dans la plupart des villages, les gens ne sont pas prêts à payer ce service. Le tarif a dû être réduit à 250 F, ce qui est actuellement en dessous du prix de revient.

Pour les jeunes des associations, l'engagement peut constituer le point de départ d'autres actions culturelles, sociales et économiques. Ainsi dans deux associations, des cours d'alphabétisation ont été organisés et des appuis en maraîchage sont en cours. Les jeunes sont demandeurs de nouvelles activités qui leur permettent d'exister et de créer des rentrées d'argent indépendantes. Dans les villages, en dehors de l'agriculture et du commerce, les possibilités d'activités économiques sont peu nombreuses.

Malgré tous les efforts déployés par l'équipe du Programme, les résultats de ces interventions restent modestes. Cependant dans plusieurs villages, on peut remarquer une différence : points d'eau entretenus et protégés, rues et places propres, puits construits, le bétail ne se promène pas autour des points d'eau, ...²⁰

¹⁹ Parmi les membres des associations des jeunes, il y a plusieurs jeunes aux cheveux gris et avec des enfants adolescents.

²⁰ Voir également le dossier en annexe : compte-rendu des rencontres villages

3.2.7 L'éducation et l'alphabétisation

Finalité Les populations du cercle ont accès à l'éducation et à l'alphabétisation. Les conditions d'éducation et d'alphabétisation sont améliorées.

Les constats des réalisations

Ces dernières années, plusieurs villages et communes ont fait beaucoup d'efforts en matière de construction de centres scolaires. Ces centres ont été construits grâce au financement des migrants et souvent suite à leur initiative. Le Programme a assuré le suivi du chantier les premières années. Depuis peu, le Programme ne peut plus garantir ce suivi technique. L'équipe à Yélimané reçoit les fonds des associations de migrants pour le règlement des factures des entreprises de construction. La responsabilité entière reste dans les mains de l'association signataire du marché. Le Programme ne contribue pas aux projets de construction des écoles.

Bibliothèques

Les bibliothèques sont conçues comme pôle culturel dans le village et devraient encourager les habitants à lire, à échanger et participer à des manifestations culturelles. Le rayonnement culturel de la bibliothèque dépend en grande partie des bibliothécaires, du comité de gestion et du corps enseignant. Le local est intégré dans le centre scolaire et peut également servir de salle de réunion pour les associations. Initialement les bibliothèques ont été équipées avec du matériel (appareil de photo, radio cassettes, machine à écrire, ...) pour permettre d'organiser des activités autres que la lecture. Dans les quatre bibliothèques, ce matériel n'est pratiquement plus en état et devrait être renouvelé.

Entre 1992 et 1996 quatre bibliothèques ont été créées. Pendant cette phase, il était prévu d'ouvrir une autre à Maréna. Ce projet n'a pas pu aboutir, les responsables villageois n'ayant pas trouvé un local adéquat. Les bibliothèques sont gérées et animées par un comité de gestion, dont une partie des membres sont des enseignants. Le travail des responsables de la bibliothèque est bénévole. Les manifestations sont payantes, les recettes devraient permettre de fonctionner sans appui financier complémentaire.

Les responsables des bibliothèques déplorent le fait de ne pas avoir des livres en langues locales et en arabe, les enseignants souhaitent pouvoir disposer de plus de documentation concernant leurs cours. Relativement peu de littérature africaine et malienne est disponible dans les bibliothèques.

Le tableau ci-dessous, monté par le chargé des actions sociales et culturelles, récapitule les activités menées dans les bibliothèques et les appuis de l'équipe du Programme.

Tableau 6 Bilan des activités des bibliothèques source : chargé de l'animation soc. et culturelle

Activités	Prêts de livres			Inscriptions		Concours lecture lauréats			Confér. Débat	Réunions comités gestion jeunes / femmes		Kermess	Théâtre	Visite OMRI	Jeu de société	Rencontre entre bibliothécaires
	V	F	autres	T	V	G	F	V								
Bandiougoula				102	3	17	3	2		7	4	1		5	1	1
Krémis	6	18	78	102		18	8	1	8	5	3		1	5		1
Kirané	5	21	141	167					1	6		1		3		1
Tambacara				77	30	13	2	3		7	6	1		7		1

Centre d'alphabétisation

L'activité d'alphabétisation a été conçue comme une activité complémentaire à d'autres interventions du Programme. Les groupes demandeurs devaient d'abord prouver leur intérêt et leur motivation. Le Programme a décidé d'appuyer uniquement l'alphabétisation en langue locale. Le tableau présenté par le responsable de ce volet, résume les interventions dans les trois centres.

En dehors du Programme, d'autres structures proposent des cours d'alphabétisation à leurs groupements partenaires, en particulier dans le cadre d'un appui aux associations féminines.

Tableau 7 Bilan des activités dans les centres d'alphabétisation

source : chargé de l'animation soc. et culturelle

Centre	Année	Nombre			OBSERVATIONS
		Audit. hommes	Audit. femmes	Total	
Guémou Neuf	1998	18	2	20	Deux sessions de formation furent organisées par l'OMRI en 1999 et 2001. Pour les autres années, l'association des jeunes a elle même pris en charge le fonctionnement du centre ce qui est un objectif recherché par le Programme (la pérennisation des actions). Centre mixte
	1999	34	4	38	
	2000	24	18	42	
	2001	20	12	32	
Gory	1999	24	0	24	Deux sessions de formation ont eu lieu en 1999 et 2001. En 2000 l'OMRI a apporté au centre un appui en matériel didactique. C'est un centre exclusivement masculin. La session de 2000 a été organisée par les jeunes eux-mêmes comme à Guémou Neuf.
	2000	17	0	17	
	2001	25	0	25	
Tambacara	2001	0	17	17	La formation prévue pour le 2 ^e trimestre 2001 n'a pas eu lieu pour 2 raisons : - le nombre limité d'auditrices - la difficulté de trouver une formatrice en épargne crédit activité support de l'alphabétisation. Cette session est reportée.

Les résultats par rapport aux objectifs formulés

Les structures associatives ont accès à l'alphabétisation en langue locale

Le programme d'alphabétisation ne tourne pas bien. Les quelques efforts ne sont que rarement menés jusqu'au bout. L'équipe du Programme utilise très peu l'écrit dans ses contacts avec les partenaires villageois dans les associations et groupements. Les suivi, conseil et formations se passent principalement de manière orale.

Tous les représentants d'associations (femmes et hommes) ont exprimé le besoin et la volonté de savoir lire et écrire. Ils se sentent tous handicapés par le fait d'être analphabètes. Ils sont persuadés que cette situation ne leur permet pas de se développer comme ils le souhaiteraient. Lire un sachet de semences ou d'engrais, comprendre des fiches techniques, pourrait les aider à avancer et prendre des initiatives.

L'alphabétisation en langue locale n'est pas partout appréciée. Pourquoi être alphabétisé dans une langue où il n'y a pas de documents écrits ? Même le Programme ne fait aucun effort pour publier des informations en langue locale. L'équipe elle-même ne la maîtrise pas. Les intéressés souhaitent être alphabétisés en d'autres langues pour pouvoir communiquer avec d'autres groupes de populations et pour pouvoir voyager et rencontrer des expériences dans d'autres régions.

Le groupe de jeunes à Gory a organisé des cours d'alphabétisation d'abord en soninké et ensuite également en arabe et en anglais.

Les enfants du cercle ont plus facilement accès aux écoles

Le taux de scolarisation est encore très bas dans le cercle²¹. Malgré les grands efforts des dernières années, il reste encore beaucoup à faire. Même si on double les infrastructures actuelles, tous les enfants en âge scolaire n'auront pas encore une place à l'école.

Un grand nombre de pères de famille s'oppose encore actuellement à l'envoi de leurs enfants à l'école. En général, les migrants encouragent la scolarisation des enfants, mais les notables dans les villages n'ont pas toujours les mêmes priorités. La plupart des femmes rencontrées sont favorables à l'envoi des enfants à l'école. Les migrants et les femmes ont largement conscience que la scolarisation des enfants est la base pour un meilleur avenir pour leurs enfants. Il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour la conscientisation des responsables de familles pour qu'ils soient d'accord pour envoyer leurs enfants à l'école. En particulier ceci est vrai en ce qui concerne les filles. Et rares sont celles qui peuvent continuer au-delà des premières années du primaire.

Des écoles disposent de bibliothèques fonctionnelles

Aucune nouvelle bibliothèque a été initiée, malgré les demandes de plusieurs écoles intéressées et malgré l'utilité de la bibliothèque comme centre d'activités culturelles pour l'ensemble du village.

3.2.8 Le centre d'accueil et d'échanges – la maison de l'amitié Montreuil - Yélimané

Finalité Les conditions d'accueil et de séjour des partenaires sont améliorées à Yélimané.

La maison de l'amitié Montreuil – Yélimané est construite et elle est opérationnelle. L'OMRI occupe une partie des locaux pour ses bureaux. La salle et la cour sont régulièrement utilisées pour des manifestations culturelles, des séminaires et formations et des conférences et bien entendu pour des séances du comité de pilotage du Programme et toutes autres activités dans le cadre du jumelage Montreuil Yélimané. Depuis plusieurs mois, le centre accueille dans ses locaux les bureaux du CCC, le centre du conseil communal. La maison de l'amitié répond à un besoin en salle et en lieu de rencontres.

Quelques chambres permettent d'accueillir des stagiaires, visiteurs et autres évaluateurs. Le centre a été agrandi avec la participation de l'entreprise de construction routière (SATOM), qui avait un besoin de logements pour ses techniciens. L'unité de logements supplémentaires est actuellement encore occupée par les techniciens et devrait être remise à l'OMRI après clôture des travaux de la route. Le centre loue les chambres et la salle avec une priorité pour les personnes et structures partenaires du Programme.

Bien que la construction du centre vienne d'être terminée, celui-ci connaît déjà plusieurs problèmes liés à la qualité de la construction. Il y a plusieurs fuites dans le toit, à quelques endroits, l'humidité est montée dans les murs. Le problème le plus crucial pour le bon fonctionnement du centre est certainement le mauvais état de l'installation électrique dans les bureaux. Cette installation provoque régulièrement des pannes, ce qui n'est pas très favorable pour les équipements bureautiques. L'électricité est actuellement produite par un moteur de la SATOM. Le Programme devra trouver une solution viable pour après le départ de l'entreprise.

Le centre reste la propriété de l'OMRI pour la durée du Programme jumelage coopération. La gestion et l'entretien ont été confiés à un comité de gestion, nommé par le comité de pilotage. En principe, ce comité est responsable de la gestion et du bon fonctionnement du centre. Le centre devrait rapporter suffisamment de fonds pour garantir son entretien et les frais de gestion. En pratique, l'équipe du Programme assure toutes ces tâches et se soucie de l'entretien des bâtiments et des locations avec l'appui d'un gérant engagé pour la gestion des chambres. Le gestionnaire du Programme assure la gestion financière du centre.

²¹ Nous n'avons pu disposer de chiffres statistiques pour le cercle et les villages concernés.

3.2.9 Les moyens de communication

Finalité Les moyens de communication dans le cercle sont facilités.

Le budget de la phase n'avait prévu aucun montant pour ce domaine. Le Programme n'a pas fait de réalisations ni dans le domaine de la communication routière, ni dans le domaine de communication téléphonique.

Les partenaires de l'OMRI, la ville de Montreuil et les associations de migrants en France et à Bamako, sont intervenus à haut niveau auprès du Gouvernement malien et auprès des bailleurs pour le financement de la route goudronnée Kayes – Yélimané²². Elle est en cours de réalisation et devrait être mise en service dans quelques mois.

3.2.10 Les outils financiers

Finalité Des systèmes d'épargne et de crédits villageois et inter-villageois sont utilisés pour soutenir des initiatives de développement local.

Aucune activité dans ce domaine n'a été entreprise par le Programme. Les appuis du Programme sont des subventions aux villages et aux groupements. Le remboursement, même partiel, des ces appuis financiers n'a jamais été envisagé.

Des systèmes traditionnels d'épargne et de crédit sont pratiqués dans le cercle. Les commerçants et des privés font des prêts court terme. L'Union coopérative pratique des prêts en nature (intrants agricoles). Aucun système de banque de proximité ne s'est implanté dans le cercle. Une seule banque nationale a ouvert un guichet à Yélimané.

Les différents intervenants de développement dans le cercle déplorent l'absence d'une structure d'épargne et de crédit en faveur des populations rurales. Ils sont intéressés à travailler avec une telle structure. Des études de besoins et de demandes en services d'épargne et de crédit sont en cours, ainsi qu'une étude de faisabilité d'une structure opérant dans le cercle.

3.2.11 Contraintes et difficultés dans la mise en œuvre de la 3ème phase

- Cette phase a innové de plusieurs points de vue. Les partenaires de la ville de Montreuil et les associations de migrants ont décidé de gérer le Programme en direct, sans passer par un opérateur. La structure créée à cette fin, l'OMRI a engagé une nouvelle équipe de terrain. La plupart des agents de l'OMRI sont des jeunes professionnels avec peu d'expérience de terrain et de gestion de projets. Cette situation a été pour eux un défi, mais constitue aussi une chance.

L'équipe actuelle, dans cette composition travaille ensemble depuis environ un an et demi. L'équipe nommée au départ de la phase a connu quelques changements qui ont certainement influencé le bon fonctionnement et l'efficacité de cette équipe :

- Les premiers mois de la phase, l'animateur en communication est décédé. Il était un des plus expérimentés de l'équipe.²³ Son poste n'a pas été ré-occupé.
- Le coordinateur du Programme a été licencié suite aux problèmes intervenus dans la réalisation du barrage de Dialaka. Outre le poste de la coordination, il était le professionnel du développement agro-économique. Depuis l'équipe est orpheline de cette compétence.
- Une seule femme travaille au sein de l'équipe et seulement depuis environ deux ans.
- Le directeur de l'OMRI (à Montreuil) a changé, il y a peu de temps.

²² Le Gouvernement malien et le MAE français cofinancent la réalisation de cette route.

²³ La salle de réunion de la maison de l'amitié à Yélimané porte son nom.

L'équipe actuelle aurait souhaité suivre des formations continues pour acquérir des compétences supplémentaires, mais l'urgence les en avaient empêchés. Seulement cette année, le personnel a pu suivre des sessions de formation courte.

- La délégation des responsabilités et des décisions de Montreuil vers l'équipe à Yélimané n'est pas claire. Les décisions et choix de projets ne se font pas de façon transparente, elles se passent principalement à Montreuil entre les migrants et l'OMRI de Montreuil ; l'équipe à Yélimané les réalise. Toutes les décisions financières sont prises au siège à Montreuil. Les règles et conditions de fonctionnement de l'équipe et les principes d'appui et de collaboration avec des partenaires villageois ne sont pas connus, ni par les bénéficiaires, ni par l'équipe de terrain.
- En principe, toutes les actions sont cofinancées par les migrants et le Programme. Une participation en service et en matériel est exigée par les bénéficiaires. Les deux principaux partenaires, les migrants et l'OMRI décident à priori du choix et du contenu des actions, les bénéficiaires sont informés. Au moment de la réalisation, des conflits d'intérêts et de priorité peuvent apparaître et influencer la participation des partenaires. Le travail préalable nécessaire à la réalisation traîne, les populations villageoises ont du mal fournir la main-d'œuvre requise ; les migrants jugent important de construire des écoles, les responsables du village souhaitent réaliser d'autres projets en priorité.²⁴ Les priorités et les modes de mise en œuvre ne sont pas négociés avec les différents groupes de populations villageoises.
- Un problème particulier se pose avec le financement d'activités portées par un groupe ou une association de personnes. Contrairement aux projets d'utilité communautaire comme les infrastructures, ces projets sont initiés et réalisés par un groupe spécifique et ne concernent donc pas tout le village. Sur quelle base, le Programme peut-il accorder une aide à un groupement de jeunes et de femmes ? Sur quelle base, un autre groupement du même village ou du village voisin ne peut pas recevoir une aide similaire ? Qui introduit la demande, qui l'apprécie et qui décide ?

L'appui financier à travers le Programme se fait sous forme de subvention. Les migrants souhaitent faire profiter en priorité leur village et au sein du village, en principe tout le village devrait pouvoir en bénéficier. Par définition, les associations sont constituées par les membres dans un but défini entre eux. Il peut y avoir plusieurs associations dans un village et avec des objectifs similaires et ou différents.²⁵ Tous les projets favorisant des activités génératrices de revenus s'adressent à un nombre limité de personnes. En règle générale, ces projets sont initiés et portés par les demandeurs et ne peuvent être imposés par un bailleur ou une structure de développement.

- Le Programme a défini un grand nombre d'objectifs et d'actions à mener. Plusieurs de ces domaines d'interventions sont fortement liés. L'approche de travail est donc un développement intégré et en tenant compte des bénéficiaires principaux. Les actions à mener devaient à priori bénéficier aux populations villageoises. En réalité, ces populations n'ont pas été consultées ou invitées à participer dans la définition et le montage des projets.
- Au début, le Programme a connu des retards importants à cause des différends de paiements des bailleurs. La lenteur administrative de la mise en vigueur de la convention avec la coopération décentralisée du MAE a bloqué le règlement des fonds promis. Les associations de migrants ont eu du mal à respecter leurs engagements. Plusieurs règlements ont été effectués avec du retard.

²⁴ Pour les écoles, les migrants financent les bâtiments, le village devrait organiser le mobilier. Dans un village visité, l'école est construite, mais le village n'a pas encore cherché à meubler l'école et de ce fait, elle ne pourra ouvrir cette année.

²⁵ Le problème s'est posé à Kodié, où environ 120 femmes se sont regroupées pour faire du maraîchage sur une parcelle commune. Les migrants ont donné leur accord de principe pour un cofinancement de l'appui à ce groupement, mais ils ont exigé l'intégration de nouveaux membres (120 femmes supplémentaires).

- Le problème le plus grave découle du projet de construction du barrage Dialaka. Ce barrage a presque englouti tout le projet. A un moment donné, tous les efforts (personnel et financiers) ont été concentrés sur le sauvetage de ce projet. Les autres activités ont connu du retard et ont été négligées. Le barrage est sauvé, avec des moyens importants, il pourra être réhabilité. L'équipe à Yélimané a connu des moments très difficiles, mais elle n'est pas mise en cause. Elle s'en sort, mais elle aura besoin d'être appuyée et renforcée avec des professionnels compétents. Toutes les instances du Programme ont beaucoup investi pour mener à bien cette construction et pouvoir la remettre aux populations.
- L'expérience en particulier avec la réalisation de l'ouvrage du barrage de Dialaka illustre bien les difficultés de trouver des entreprises compétentes et fiables dans la région. Le volume de travail est trop faible pour intéresser des entreprises. Les prix sont relativement élevés, l'installation et le suivi de ces chantiers deviennent plus coûteux. Le même problème se pose pour des entreprises de surveillance, les coûts de suivi et de déplacement sont relativement élevés. Cette situation pose beaucoup de questions par rapport à l'efficacité du système d'appel d'offres. Peu d'entreprises sont intéressées, donc le jeu de la concurrence ne joue plus. Des marchés de gré à gré devraient être possibles pour pouvoir profiter de la présence d'une entreprise qui réalise un chantier pour un autre bailleur. Un effort de programmation et de mise en cohérence d'un ensemble de chantiers pourrait également permettre de mobiliser une entreprise et une structure de suivi et de surveillance de chantiers pour une période plus longue, à moindre coûts.
- Le système de choix des entreprises par appel d'offres suppose pour être efficace 4 conditions.
 1. qu'un nombre d'entreprises suffisant soit intéressé par le marché pour créer les conditions d'une véritable concurrence,
 2. que des entreprises compétentes disposent de l'équipement nécessaire existant dans la région,
 3. que des compétences effectives existent au sein de l'équipe du Programme (ou en prestataire contractuel) pour définir les termes de l'appel d'offres, apprécier les offres au niveau technique, financier et celui de la capacité effective de l'entreprise à exécuter correctement le marché (sans risque de collusion entre celui qui apprécie et l'entreprise qui doit réaliser),
 4. qu'une capacité de suivi et de contrôle technique garantisse l'exécution du marché conformément aux termes du contrat, ou avec des adaptations légitimes en cas de difficultés.

Si ces conditions ne sont pas réunies (ce qui est le cas actuellement) il est à peu près inévitable que les travaux ne donnent pas satisfaction et que leur coût final soit 2 ou 3 fois celui prévu initialement.

3.3 Impact du Programme

En matière de participation et responsabilisation des acteurs locaux

Le Programme travaille de manière participative avec les acteurs locaux en ce qui concerne la réalisation et la gestion des interventions. Cependant l'identification et le choix des actions à mener sont préparés et négociés d'abord entre les deux partenaires du Programme, les migrants et le bureau de l'OMRI à Montreuil. Les deux partenaires et le comité de pilotage définissent les orientations du Programme et ils précisent ensemble chaque année les interventions à réaliser.

La participation villageoise aux réalisations est une condition préalable, sans la quelle, l'appui ne peut démarrer. Cette participation est souvent de nature différente : création d'un comité de suivi des travaux et de gestion de l'ouvrage, contribution en fourniture de matériel de construction, réalisation de travaux de préparation et d'installation de chantier. Dans la plupart des cas de constructions, les populations ont assuré leurs engagements.

Concernant des interventions de formation et d'information, le Programme avait plus de difficultés à faire accepter cette participation. Les interventions d'hygiène et d'assainissement ont parfois du mal à faire respecter les engagements de participation pris. Là où le résultat n'est pas directement visible ou l'appui ne concerne qu'un groupe spécifique, il est plus difficile de mobiliser une participation active des populations villageoises pour la préparation et / ou l'exécution de l'action.

L'entretien et la gestion des ouvrages sont, dès le départ, confié à un comité spécifique. Au début, les membres sont nommés par les notables en fonction de leur statut et rarement en fonction de leurs compétences. Le premier travail consiste dans l'organisation des travaux préparatoires pour le démarrage du chantier. L'ouvrage, une fois terminé, le travail du comité est différent, il est responsable de l'entretien et du respect des principes par les utilisateurs. Dans plusieurs comités de gestion on peut retrouver les mêmes personnes responsables d'autres fonctions. Ils n'ont pas toujours le temps de s'en occuper entièrement. Ce qui explique, que quelques comités de gestion soient moins efficaces :

- le comité de la maison de l'amitié laisse la gestion entièrement à l'équipe OMRI Yélimané,
- dans quelques villages, le comité de gestion des points d'eau a des difficultés pour faire réparer les pannes et faire respecter les règles d'entretien,

Là où l'intervention est réalisée avec et en faveur d'un groupe spécifique, les problèmes se posent moins. Les groupements de femmes et de jeunes assurent la participation exigée, même s'ils doivent faire appel à de la main-d'œuvre payante. L'entretien de l'ouvrage est pris en charge par eux. Ils ont tout intérêt à entretenir leur outil de travail. Un périmètre mal entretenu démontre un problème au niveau du groupement ou du village.

Le faible taux de personnes formées reste un handicap très important pour la responsabilisation des acteurs locaux. Le programme de préparation et de suivi de ces comités ne prend pas assez en considération cette situation.

En matière d'appui aux dynamiques locales et actions innovatrices

Les appuis aux femmes maraîchères sont des appuis aux dynamiques locales. La demande est de plus en plus importante. Dans beaucoup de villages, des femmes et des jeunes pratiquent le maraîchage sur des parcelles qui ont accès à l'eau. Cette activité a été introduite par des femmes et des hommes qui ont voyagé, qui ont été encouragés par des projets de développement. Le service agricole, au niveau du cercle a des compétences pour accompagner techniquement ces initiatives. Le rôle d'une structure d'appui serait de développer, avec les intéressés, un mode d'exploitation permettant l'intensification et la pérennisation de la fertilité, le stockage et la commercialisation des produits.

Les jeunes et les femmes demandent des investissements pour des actions de génératrices de revenus. Mais très peu de propositions viables existent en dehors du maraîchage. Souvent le manque de moyens est mentionné comme un frein aux innovations. Si on a un projet viable, le financement ne devrait pas poser de problème, il existe des fonds d'appui aux activités

économiques qui pourront être mobilisés. L'ouverture de la nouvelle route devrait ouvrir de nouvelles possibilités, des marchés deviendront plus rapprochés. Il semble, qu'il y a des possibilités de production de fruits et de légumes. Une étude de marché devrait aider à la décision et au choix de production.

Certaines innovations introduites lors des phases précédentes ont été peu suivies et / ou abandonnées au cours de cette phase. C'est le cas des installations des digues filtrantes et des essais de nouvelles techniques culturales dans l'agriculture de décrue. Ces innovations ont été suivies au début. Il est dommage d'abandonner ces observations, permettant de mieux valoriser les aménagements et d'éviter des erreurs passées. L'analyse et l'évaluation des innovations propagées peuvent être affaire des services et / ou autres structures travaillant dans ce domaine, mais le Programme pourrait jouer le rôle d'animateur.

En matière de valorisation des compétences et des expériences locales

Le Programme fait appel aux compétences locales en matière de gestion et d'entretien, en matière d'éducation et culture pour les bibliothèques. Cependant, le Programme ne travaille que très peu avec les matrones et sages-femmes traditionnelles pour les sujets de santé des enfants et des mères.

Un constat identique à celui du point précédent : le Programme ne dispose pas d'inventaire des compétences et expériences locales dans les domaines où il intervient.

En matière de viabilité et durabilité des actions menées

La durabilité technique des équipements est un souci important des responsables du Programme et dans les villages. Du fait des difficultés de réalisations (étude et construction) les barrages ont du être réparés et réhabilités pour assurer la pérennité. La durabilité de l'aménagement par rapport à son utilité est plus complexe, la gestion de l'eau de surface est difficilement maîtrisable.²⁶

La viabilité financière n'a pas été calculée pour la plupart des ouvrages, ni pour les installations des points d'eau.

3.4 Dispositif et fonctionnement du Programme

Dispositif institutionnel

Les principaux bailleurs avaient décidé d'assurer eux-même la mise en œuvre du Programme et de ne plus faire appel à un opérateur extérieur. Sous la responsabilité de la ville de Montreuil, ils ont créé une association loi 1901, l'OMRI. Cette association est chargée de développer et de mettre en œuvre la politique de coopération Nord-Sud et la coopération entre les villes partenaires et la ville de Montreuil.

Bien qu'actuellement l'OMRI s'occupe principalement du programme de coopération avec le cercle de Yélimané, les statuts laissent l'ouverture à des actions de coopération et de jumelage dans d'autres pays. L'OMRI a signé un accord cadre avec le Mali pour la mise en œuvre du Programme de coopération dans le cercle de Yélimané. L'OMRI a ouvert un bureau dans la ville de Yélimané et a engagé du personnel. L'équipe sur place est chargée de l'exécution du projet sous la responsabilité du directeur de l'OMRI à Montreuil.

²⁶ La barrage de Bandiougoula ne reçoit plus de l'eau. Voir chapitre relatif aux réalisations.

La convention signée entre la ville de Montreuil et l'OMRI précise le mandat donné de la ville de Montreuil à l'OMRI. La gestion du Programme de jumelage coopération est ainsi sortie de l'administration de la ville et est devenue une gestion indépendante. La ville s'est engagée à financer le fonctionnement du bureau à Montreuil. Les frais de fonctionnement de l'équipe de l'OMRI à Yélimané sont intégrés dans le programme de jumelage coopération.

Partenaires institutionnels du jumelage

Les partenaires institutionnels du jumelage sont

- à Yélimané les autorités du cercle et des communes, des représentants de services de l'administration du cercle, des représentants d'associations de femmes et de jeunes,
- à Montreuil les représentants de l'autorité de la ville et de l'administration, les représentants des associations de migrants et du comité de jumelage Montreuil – Yélimané.

Les partenaires en France sont également membres de l'association OMRI.

Les partenaires institutionnels sont également des partenaires financiers importants. Ils négocient des contributions complémentaires avec le MAE et l'Union Européenne et d'autres bailleurs.

Organes de décision et dispositif opérationnel

L'assemblée générale approuve les orientations politiques du Programme jumelage coopération. Le comité de pilotage définit les choix et le programme pour la phase. Il approuve les programmations et les budgets annuels. La direction et le bureau de l'OMRI mènent les négociations de partenariat financier et organisent le contrôle du programme réalisé.

Le comité de pilotage comprend les deux comités de suivi, celui à Montreuil et celui à Yélimané. Ce comité devait se réunir deux fois par an, en juin et en décembre et toujours à Yélimané.²⁷ Les comités de suivi à Montreuil et à Yélimané devaient se réunir une fois par trimestre. Celui à Yélimané ne s'est plus réuni depuis la dernière réunion en décembre 2000.

L'équipe OMRI Yélimané établit par volet un programme mensuel sur la base des décisions prises par le comité de pilotage. Ce programme mensuel sert à chaque membre de l'équipe pour élaborer son programme hebdomadaire qui est présenté et harmonisé lors du planning hebdomadaire de l'équipe. Les moyens de transports et la logistique sont ainsi programmés en même temps.

Le Programme se charge d'en informer les partenaires villageois concernés par le programme hebdomadaire, afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires à la tenue de rencontres ou à l'exécution de travaux.

Des rapports d'activités mensuels, trimestriels et semestriels sont produits par chaque membre de l'équipe et ces rapports servent de base au coordinateur pour la rédaction des rapports d'équipe mensuels, trimestriels, semestriels et annuels.

Sur le plan financier, les dépenses doivent être approuvées par le directeur de l'OMRI. Pour le financement d'actions sans appel d'offres, le chargé responsable établit une fiche descriptive et un budget pour l'action. Après l'accord de principe par la direction, cette action est intégrée dans la demande de trésorerie et l'OMRI organise l'envoi des fonds.

Les projets plus importants font l'objet d'une négociation entre les différents partenaires financiers qui signent une convention de financement du projet. Pour l'exécution des travaux, des entreprises sont choisies à travers un système d'appel d'offres. Les versements des différents partenaires sont par étapes et selon le contrat d'exécution des travaux. Les partenaires financiers devraient verser leur part à l'OMRI. La plupart des grands travaux lancés se sont avérés beaucoup plus coûteux qu'initialement prévus. (voir également chapitre contraintes et difficultés de la mise en œuvre)

²⁷ La dernière réunion s'est tenue en décembre 2000.

Gestion du personnel

Au deuxième semestre 2000, des descriptions de poste ont été élaborées pour chaque membre de l'équipe OMRI. Cette description leur sert de canevas pour l'élaboration du programme et pour la rédaction des rapports d'activités.

L'équipe à Yélimané cherche à se donner des objectifs de travail mensuels. Trop souvent leur programmation est perturbée par des retards de financements, des visites et missions annoncées en dernière minute, des difficultés intervenues dans l'exécution de travaux dans les villages, des problèmes de moyens de transport, ... L'équipe essaye de réagir au mieux, sans pour autant abandonner le programme de travail initial.

Dans l'ensemble, tous les membres passent relativement beaucoup de temps dans les villages et avec les partenaires acteurs locaux. Ils se déplacent en moto et / ou en voiture.

Tout le personnel a un contrat de travail de durée indéterminée. La gestion du personnel est assurée par le coordinateur en collaboration avec le gestionnaire.

La formation du personnel a été prévue dès le départ, mais suite aux difficultés rencontrées, ces formations ont été repoussées. Les premières formations de personnel ont eu lieu seulement cette année. L'équipe est une équipe de jeunes professionnels, qui est ouverte aux innovations et aux nouvelles compétences. Il faudra les encourager à suivre des formations professionnelles continues.

Schéma de progression d'une intervention d'appui²⁸

- L'association de migrants ou le village exprime une idée de projet (par exemple réaliser un puits, forage, barrage, aire de santé, etc.). En cas d'une association de migrants, le projet est introduit par l'ADCYF.
- L'équipe OMRI Yélimané est saisie. Elle négocie avec le village et fait une première étude de faisabilité en tenant compte des apports des différents partenaires et bénéficiaires.
- Si le projet semble être réalisable, une étude socio-technique est engagée et le coût approximatif de sa réalisation est déterminé.
- Un plan de financement est établi sur la base des premières études de faisabilité et en tenant compte des participations financières potentielles des différents partenaires et de la contribution des bénéficiaires.
- Une fois les conditions réunies, le comité de pilotage approuve le principe de la réalisation et inscrit le projet dans la programmation et au budget de l'année suivante. Les négociations avec les bailleurs peuvent se passer en parallèle et / ou après accord de principe du comité.
- En cas d'accord, l'équipe OMRI Yélimané est chargée de la réalisation et du suivi.

L'expérience acquise ces dernières années montre l'impérieuse nécessité d'un accord total entre les migrants, l'OMRI et les acteurs bénéficiaires sur l'objectif et la description exacte du projet à mettre en œuvre avant d'entreprendre le démarrage du projet.

En France, l'ADCYF est l'intermédiaire entre les associations de migrants et l'OMRI, elle s'engage à mobiliser les migrants pour le règlement des fonds engagés.

²⁸ Schéma idéal de la réalisation d'une action.

Dispositif de suivi des interventions du Programme

Le suivi des interventions des membres de l'équipe OMRI est noté dans des fiches de visites et de suivi de partenaires. Ces informations sont disponibles dans les rapports mensuels de chacun. Un compte-rendu est présenté lors des réunions hebdomadaires. Ce suivi comprend le nombre de visites et de formations et auprès de quel groupe de partenaires villageois.

Cependant, aucun suivi des activités et par domaine, en fonction des objectifs arrêtés ou en fonction des résultats souhaités n'a été réalisé. Au début de la phase, des suivis de la production sur des surfaces aménagées ont été réalisés.

Le changement de personnel et les difficultés multiples n'ont pas favorisé, ni le suivi technique, ni le suivi par rapport aux résultats. Le suivi des actions devrait pouvoir se baser sur des valeurs et données de départ. Cette situation de départ n'est pas disponible, le suivi se limite alors sur un enregistrement des interventions des différents membres de l'équipe. On connaît le nombre de visites dans les bibliothèques, cependant on ne sait peu de choses sur l'évolution des activités culturelles des bibliothèques. Le suivi actuel ne tient pas compte des critères et indicateurs qualitatifs.

3.5 Evolution du dispositif institutionnel avec la décentralisation au Mali

Composition du comité de suivi

Suite à l'installation des instances de la décentralisation, il y a eu des changements au niveau de la composition du comité de suivi à Yélimané : Le représentant du CLD a été remplacé par le représentant du Conseil de cercle. Deux maires représentant les communes, sont entrés dans le comité. Au niveau des personnes, on retrouve les mêmes personnes, mais elles occupent actuellement d'autres fonctions.

Programmation au niveau communal

Les communes ont terminé leur premier exercice de programmation communal. Ce premier plan recouvre une période de trois ans et devra être repris chaque année, avant fin octobre. Ceci permettra d'intégrer les PDC dans la programmation et le budget régional et au niveau de l'Etat malien.

A terme, le Programme devrait adapter son rythme de programmation à celui des PDC pour garantir une meilleure harmonisation. Les programmations sont faites au niveau des communes, en tenant compte des priorités et demandes venant des villages et après concertation avec les représentants des villages concernés. L'élaboration d'un PDC suit les étapes suivantes :

1. le Conseil communal se réunit et décide d'élaborer son PDC
2. le Conseil fait appel au CCC pour l'information et la préparation de la procédure
3. le Conseil organise et anime une campagne d'information et de sensibilisation
4. le Conseil anime des séances (étude diagnostic) dans les villages pour faire remplir les fiches : soit par le secrétaire général de la mairie, soit par des personnes ressources locales
5. le CCC organise une tournée dans les villages pour vérifier le remplissage des fiches
6. le maire fait la synthèse des 5 besoins prioritaires dans chaque village
7. le maire et les conseillers priorisent les besoins de la commune
8. un atelier de planification est organisé pour estimer les coûts et fixer les périodes de réalisation
9. des journées de concertation sont organisées avec les services techniques et des représentants de groupements et associations
10. le plan de financement est élaboré
11. des séances de restitution sont organisées dans les villages
12. une séance de validation est organisée au niveau du conseil communal²⁹
13. le programme annuel et le budget sont extraits et transmis aux services compétents de l'Etat

²⁹ A ce niveau, le Délégué du Gouvernement vérifie la légalité des actions programmées

La répartition du budget annuel est d'environ 75% pour le fonctionnement et environ 25% pour les investissements.

Le tableau ci-après représente les priorités exprimées par les 10 communes (sur 12 au total pour le cercle) en matière d'investissements. Par commune, il y a de 5 à 7 actions retenues. Les chiffres indiquent la priorité définie par les élus. Le 1 correspond à la première priorité de réalisation. Le choix des priorités n'indique pas nécessairement l'ordre de réalisations, car les budgets n'ont pas encore été accordés ou trouvés.

Tableau 8 Priorités des investissements communaux dans les PDC 2002 - 2005

Actions	Guidimé	Gory	Fanga	Kirané	Konsiga	Soumpou	Tringa	Toya	Maré-kaffo	Diafounou Gory
Désenclavement et Communication	4	2	2	1		1	4	1		4
Santé, Hygiène et Assainissement	5	5	5	4		2	1	5	5	3
Appui institutionnel	7	3	3	2	1	3	3	6	3	1
Hydraulique (eau potable)	1	1	1	3	2	4	5	2	1	2
Agriculture/Elevage et Environnement	3	4	4	6	4	5	6	3		6
Education	6	6	6	5	3	6	2	4	4	5
Equipement	2				5				2	
Sport et culture										7

Appui Institutionnel : construction bureau du Maire, formations, appui aux organisations, sensibilisation MST-VIH/SIDA, ...

Désenclavement : ponts, pistes, téléphone, radio rurale,

La programmation au niveau communal concerne les investissements et le fonctionnement, pour lesquels la commune est responsable et compétente. Les activités économiques de groupes spécifiques n'entrent pas dans ces responsabilités. Le Programme souhaite favoriser les initiatives de création d'activités économiques. Ces interventions doivent faire l'objet d'une concertation hors programmation communale et avant tout avec les groupes spécifiques concernés. Dans ce dernier cas, le Programme encourage des projets initiés par ces groupes spécifiques et non par les autorités communales. L'appui aux initiatives privées entre dans la programmation communale au cas où il y a des crédits qui doivent être remboursés dans un fonds communal.

Vu du côté des communes et des villages, il est préférable d'harmoniser les interventions en matière d'investissements communautaires, soit au niveau des villages, soit au niveau des communes. Le Programme devrait s'orienter au mode de la planification communale appliquée dans les communes du Mali, ceci concernant le rythme de la planification et également concernant les principes de la planification. Une collaboration plus étroite s'impose entre le Programme et le CCC, en matière de réalisation d'infrastructures villageoises et communales. Le Programme de l'OMRI maintient ses activités et appuis aux groupes spécifiques et complémentaires aux investissements communautaires.

4 Propositions pour l'avenir

Ce chapitre a pour but de présenter un support simple d'aide à la décision et de repérer les points saillants et de présenter les propositions d'adaptation, de réorientation du Programme qui en découlent. Ces propositions peuvent servir de base pour l'animation de la restitution devant l'assemblée générale de l'OMRI à Montreuil.

4.1 Contexte de ces propositions

Le contexte de ces propositions est marqué par les points :

- Fin d'une 3^{ème} phase caractérisée par
 - Une ré-appropriation institutionnelle
 - Une situation de crise liée aux difficultés du barrage de Dialaka : un contentieux avec l'entreprise et le licenciement du coordinateur
 - Une consolidation du Programme
- Acquis essentiels : partenariat mis en œuvre d'une importance considérable
 - Pour le développement du cercle Yélimané et pour la population sur place
 - Pour l'insertion des maliens à Montreuil
 - Pour l'échange culturel et de solidarité
- Difficultés liées à la taille du programme

Programme intermédiaire qui dépasse le niveau de relations traditionnelles de coopération décentralisée, mais n'atteint pas un volume suffisant pour mobiliser des fonds importants.
- Difficultés liées au contexte local
 - Zone écologiquement difficile
 - Priorité de gestion des eaux de surface qui nécessite des moyens importants et une maîtrise technique
 - Contexte sociologique difficile à appréhender

L'ensemble de ces facteurs incite à la prudence dans l'appréciation de la 3^{ème} phase. Dans la perspective de propositions constructives, la mission a recherché à traduire positivement les éléments de complexité du contexte.

- Une équipe opérationnelle et motivée est en place
- L'expérience du barrage de Dialaka débouche sur des leçons positives
- Un besoin de renforcement du réseau d'échanges Montreuil – Yélimané
- Une possibilité de mieux valoriser les flux financiers directs des associations de migrants et d'autres bailleurs
- Une meilleure prise en considération des difficultés liées au contexte écologique et sociologique local
- Une dynamique nouvelle avec la décentralisation et l'élection des élus locaux

Ces différents éléments se retrouvent au sein des propositions développées ci-après.

4.2 Propositions de domaines d'interventions

Les domaines d'interventions recouvrent en soi la plupart des domaines du développement économique et social et ne sont pas à remettre en cause en tant que tels. Cependant les

observations et recommandations d'améliorations suivantes pourraient rendre le Programme plus opérationnel.

4.2.1 Le Programme pourrait être regroupé en composantes principales

- Les aménagements et la production agricole
- L'hygiène, la santé et l'habitat villageois
- L'amélioration des services de base
- L'organisation et la gestion des appuis.

Dans ce contexte, les activités de sécurisation de l'approvisionnement en céréales, la mise en place d'outils financiers, pour lesquels aucune activité n'a été entreprise en troisième phase, pourraient être abandonnées. En revanche, le Programme pourrait inciter une institution spécialiste de la micro-finance implantée au Mali, à ouvrir un guichet à Yélimané et des caisses villageoises dans les villages (ou communes). Eventuellement, un appui peut être envisagé sous forme de subvention d'équilibre dégressive pour les trois premières années.

4.2.2 Les aménagements et la production agricole

Le Programme doit faire un choix : réaliser des grands aménagements, type Dialaka, et se donner les moyens en financement et en compétences ou se limiter à des interventions plus modestes, qui ne monopolisent pas l'essentiel des financements et de l'énergie du Programme.

- Dans l'hypothèse d'un engagement conséquent sur des aménagements de gestion des eaux de surface, la mission recommande :
 - a. Que la recherche de financements additionnels permette un budget d'investissement annuel d'au moins 300 millions de F CFA, dont les 2/3 pourrait être consacrés à l'activité aménagement.
 - b. Qu'une équipe compétente (salariée ou prestataire) puisse être constituée pour réaliser des études préalables fiables. Ces études ne doivent pas reposer sur l'aménagement d'un seul site, mais sur un système d'écoulement. Un ensemble d'aménagements complémentaires doit être envisagé, de façon concentrée, sur plusieurs terrains villageois afin de gérer de façon cohérente, sur plusieurs années la ressource « eau » avec la maîtrise nécessaire des phénomènes d'écoulements multiples, d'ensablement et d'érosion. Ces études d'avant projets doivent être réalisées de façon participative pour tenir compte de la contrainte foncière, associer les partenaires locaux dans le choix d'aménagement et les mettre face à leurs responsabilités en matière de gestion et maintenance.
 - c. Que les garanties nécessaires puissent être apportées dans le choix de l'entreprise de travaux publics en ne limitant pas le critère de choix au « prix le plus bas » (qui se relève en fin de compte parfois beaucoup plus cher), avec une capacité réelle de suivi contrôle des réalisations.
- Dans l'hypothèse d'une réorientation plus modeste, peut-être faudrait-il privilégier l'appui à des périmètres maraîchers féminins, à des opérations de surcreusement de mares, à des micro-barrages modestes et techniquement simples ou des systèmes d'aménagements par des digues filtrantes.

En revanche, il semblerait utile de conseiller les agriculteurs et agricultrices pour une meilleure intégration agriculture élevage (allant de pair avec un meilleur assainissement des villages et une amélioration de l'habitat). Les activités d'embouche et d'élevage féminin villageois pourraient contribuer beaucoup plus largement à une fertilisation des champs et des parcelles maraîchères au lieu de contribuer à polluer les villages. La réflexion avec les villageois pourrait aussi se développer sur d'autres thèmes complémentaires : mettre en place des brise-vents, des boisements individuels ou communautaires, développer l'arboriculture fruitière (manguiers, citronniers et autres agrumes, goyaviers etc.), limiter la mortalité saisonnière des volailles. Dans certains cas, avec des aménagements légers, des périmètres rizicoles de bas fonds pourraient être installés ...

Ces différents thèmes ne remettent pas en cause la démarche participative préconisée. Cependant il pourrait être utile d'évaluer la demande paysanne sur ces thèmes, soit en organisant des visites paysannes dans d'autres zones du pays, soit en faisant venir des spécialistes praticiens paysans pratiquant ces mesures d'intensification pour des ateliers d'information et de formation.

4.2.3 L'hygiène, la santé et l'habitat villageois

Un diagnostic participatif villageois reposant sur une analyse du cadre de la vie par les acteurs eux-mêmes, avec les conséquences sur la santé pourrait recentrer le thème. Les mesures essentielles seraient des mesures locales qui pourraient bénéficier d'un appui :

- En matière d'hydraulique

Le Programme a apporté une contribution importante en mettant en place des artisans réparateurs. Cette action peut être poursuivie et renforcée avec le service de l'hydraulique : l'entretien des pompes, l'organisation d'une saine gestion locale pour assurer la propreté autour des pompes, les ressources financières devraient être considérées comme une priorité.³⁰ Il apparaît difficile de lancer une campagne de forages pour un nombre limité de réalisations, compte tenu de l'éloignement de la région et des difficultés hydro-écologiques de la zone. Il faudrait sans doute pouvoir passer des marchés d'un minimum de 30 à 40 forages.³¹

- En matière d'habitat

Le premier déficit en matière d'hygiène est au niveau de l'habitat villageois : la maison, la cour et les rues du village. L'amélioration de l'hygiène liée à l'eau potable est insuffisante et illusoire dans le contexte de l'habitat villageois actuel. Des interventions en vue d'une amélioration de l'habitat seraient nécessaires. Les efforts du Programme qui ont permis des améliorations assez conséquentes dans plusieurs villages, devraient être poursuivis, à partir d'un diagnostic et d'un renforcement des activités de formation.

- En matière de santé préventive

Les services de santé sont entièrement mobilisés par les soins curatifs. Le Programme devrait donc poursuivre son activité pour former des volontaires individuels (femmes et hommes) ou membres d'associations locales pour animer les campagnes de prévention : vaccination des enfants, risques domestiques, pratiques de l'hygiène avec les enfants, prévention des MST et SIDA.

Une attention particulière est à développer concernant la prévention des problèmes de santé des femmes, en travaillant avec les accoucheuses et les différents groupes de femmes. Le personnel médical de proximité pourrait être largement associé à ce type d'activités.

4.2.4 L'amélioration des services de base

Si les activités de sécurisation et approvisionnement en céréales³² et les outils financiers sont abandonnés, cette composante portera essentiellement sur deux activités : l'éducation alphabétisation et la communication.

- En matière d'alphabétisation

Les résultats sont décevants. Les taux de fréquentation sont faibles, la pérennité des acquis de l'alphabétisation est aléatoire par manque d'usage (aucun document à lire, on n'adresse pas non

³⁰ pour les petites réparations mais aussi pour les travaux périodiques de remise en état des pompes et forages

³¹ s'informer de l'avancement des projets de forages dans la région sur financement de la KfW, du PNIR, du programme en cours de 100 puits et s'informer également du fonds d'études disponible auprès de la DRH.

³² Cependant, lors de la prochaine sécheresse, la question des banques de céréales se posera. Le problème est, qu'en général quand le besoin de la banque de céréales se fait ressentir - le stock n'est plus là.

plus de courrier à l'équipe du Programme qui n'est pas alphabétisée). Il s'agit d'une question délicate, en effet on constate un peu partout en Afrique de l'Ouest un désintérêt pour l'alphabétisation. Des méthodes alternatives d'alphabétisation en langue locale prolongée par une alphabétisation en français ont eu des résultats très positifs sans provoquer les réticences de l'école ...

Une réflexion pourrait être engagée pour apprécier l'applicabilité d'une telle approche intermédiaire dans le cercle de Yélimané.

- En matière de communication

Cette fonction est importante au sein du Programme. Elle devrait permettre d'animer la vie des bibliothèques villageoises, de favoriser les échanges intervillageois et avec d'autres communautés ou des « experts paysans » du Mali et de la sous-région. Elle devrait aussi permettre d'animer un courant d'échanges entre les villages de Yélimané et les ressortissants de ces villages à l'extérieur et plus spécifiquement à Montreuil. Elle devrait enfin contribuer à la dynamique des échanges entre les habitants et la municipalité de Montreuil d'une part et les communautés villageoises de Yélimané d'autre part. Cette activité serait à réorganiser sur la base des différentes fonctions concernées.

- En matière d'appui aux échanges entre les différents acteurs

Le Programme a encouragé la constitution de groupements, d'associations et de comités de gestion au niveau des villages. Ces structures ont besoin d'appui conseil et formation et d'échanges d'expériences. Des rencontres, des visites, des ateliers de formation pourraient être organisés par le Programme dans un premier temps et ensuite par ces structures elles-mêmes avec un appui technique et financier du Programme dans un deuxième temps. Le Programme a besoin d'avoir un réseau « d'experts paysans » dans les différents domaines où il intervient. Parmi les groupements, il serait possible d'identifier et de former des « experts paysans ».

4.2.5 L'organisation de la gestion des appuis

Le Programme a fait des efforts pour une organisation plus efficace de l'équipe et de ses moyens. Ces efforts devront être renforcés et harmonisés avec la gestion de l'OMRI Montreuil. Les rythmes de programmation, de suivi, de rapports financiers et d'activités de terrain devraient être harmonisés. L'organisation de la gestion des finances et de la comptabilité devrait adopter la logique d'organisation du Programme avec ses différents volets. La période de la programmation annuelle devrait être adaptée à celle demandée par la décentralisation.

Un dispositif de suivi intégré et participatif devrait être mis en place. Ce dispositif est directement lié à la programmation des interventions avec les bénéficiaires et avec la programmation du temps de chaque membre de l'équipe.

Un diagnostic des besoins en formation professionnelle devrait permettre de planifier les formations individuelles et celle réalisées avec toute l'équipe. Cette formation professionnelle de l'équipe est directement liée aux choix méthodologiques du Programme et d'un éventuel accompagnement professionnel régulier.

La gestion de la maison de l'amitié devrait être revue et plusieurs hypothèses sont à évaluer, le but étant de pouvoir décharger l'équipe du Programme et d'éviter une dégradation trop rapide des locaux et installations. La gestion de la maison et l'hôtellerie pourront être confiées à un privé avec un contrat de prestation.

4.3 Propositions méthodologiques

C'est un domaine où la marge d'amélioration de performances du Programme est la plus importante. La motivation de l'équipe est un élément favorable à cette amélioration.

Les améliorations possibles sont de quatre ordres principaux :

- **Management interne de l'équipe**
 - Définition d'objectifs de travail individuel et d'équipe, par an, par mois et par semaine, avec une analyse des écarts entre le temps programmé et son utilisation.
 - Maîtrise et rationalisation de l'utilisation des moyens de fonctionnement
 - Gestion en « père de famille » des investissements et équipements
- Animation villageoise sur la base de méthodes participatives permettant un diagnostic local basé sur l'expression différenciée des différents groupes d'intérêt et sur la mise au point de programmes triennaux locaux auxquels l'OMRI, les associations de ressortissants et d'autres partenaires pourraient contribuer. L'existence de ces programmes issus du village permettrait à l'OMRI de renforcer son dialogue avec les associations de migrants et de développer ses capacités de mobilisation de financement complémentaires. L'équipe de Programme pourrait également appuyer le village à suivre, évaluer, piloter de façon participative la conduite de son Programme.
- Amélioration des techniques de planification et mise à jour de la plaquette pour mieux différencier et structurer les concepts de finalité, objectifs, domaines d'intervention et actions. Cette amélioration pourrait se faire sous forme de réflexion concertée entre l'OMRI à Montreuil et l'équipe sur place.
- Animation à la communication et mobilisation de compétences externes

L'équipe du Programme semble vouloir tout faire par elle-même, et semble réticente pour mobiliser des compétences d'appui. Cependant,

- a. Elle ne dispose pas de l'expertise nécessaire dans tous les domaines
- b. Elle est surchargée d'activités et n'est pas en mesure d'assurer tout le suivi voulu
- c. Elle pourrait être beaucoup plus efficace en s'appuyant sur des échanges renforcés entre groupements, entre villages de la zone ou de l'expertise professionnelle et / ou paysanne.

L'identification d'un véritable groupe de compétences sur lequel l'équipe devrait pouvoir se reposer en matière d'aménagement entre dans cette rubrique.

4.4 Propositions d'ordre institutionnel

➤ Promouvoir un comité de suivi paysan :

Ce comité, composé de représentants des autorités locales, d'ex-migrants, de personnes ressources et de représentants de groupements (dont un nombre conséquent de femmes) pourrait assurer les fonctions suivantes :

- Faire le bilan de l'année passée.
- Analyser le programme à venir.
- Organiser les échanges paysans.
- Prendre des décisions en cas d'urgence (épidémie, sécheresse, inondations, solidarité avec un village sinistré...).
- Consolider la relation de jumelage.

➤ Organiser une répartition géographique des appuis :

Le suivi du projet et la relation avec les différents villages serait sans doute améliorée si chaque village avait, au sein de l'équipe, un correspondant connu, qui assurerait le suivi général de l'appui.

Cette responsabilité ne doit pas être exclusive, mais chaque village aurait ainsi un animateur pour l'appuyer dans sa programmation, dans le suivi et l'évaluation périodique de ses activités.

➤ Renforcer les capacités de l'équipe

Ce renforcement devrait être envisagé en priorité sur deux composantes :

- Dans le domaine des aménagements et de l'agriculture. Le recrutement d'un ingénieur Génie Rural chevronné s'impose si le programme veut maintenir une activité de réalisation de barrages importants. Par ailleurs, le recrutement d'une femme agronome de terrain serait nécessaire pour développer les activités maraîchères féminines et encourager l'intensification agricole par une meilleure association agriculture élevage (et production de fumier).
- Dans le domaine de l'habitat, de l'hygiène et de la santé : Le responsable du programme est aussi le responsable de cette composante ; de ce fait, il est lourdement surchargé. Deux solutions seraient envisageables : i) recruter un adjoint pour cette composante ; ii) passer un contrat de prestations avec une ONG ou un bureau implanté dans la région et disposant de compétences reconnues en la matière. Ce renforcement permettrait d'envisager un soutien actif à des opérations d'aménagement et réhabilitation de quartier, pour améliorer sensiblement la salubrité et le cadre de vie dans les villages.

➤ Apporter un appui externe à l'équipe :

Cet appui est nécessaire, à la fois sur le plan technique et méthodologique. Il nécessite la mobilisation (deux mois par an environ) d'un malien professionnel expérimenté ou d'un étranger.

Ce professionnel devrait pouvoir apporter un appui concret en visitant avec l'équipe les principales réalisations sur le terrain, en envisageant les améliorations possibles sur le plan technique ou sur celui de l'animation et l'appui aux communautés.

Il devrait aussi être en mesure d'apporter la formation nécessaire à l'équipe pour qu'elle soit en mesure d'appliquer pour elle-même, animer et former des villageois au diagnostic participatif, à la programmation, au suivi et à l'évaluation locale.

➤ Mettre en place un groupe de suivi-évaluation interne

La mise en place d'un tel groupe s'inscrit dans une logique « qualité ». Cette démarche doit permettre à l'équipe de rechercher à améliorer son organisation, ses techniques de communication avec les villageois, les partenaires financiers, les autres intervenants dans la région, les associations de ressortissants, etc... Ce groupe « qualité » devrait être ouvert, de façon informelle, à des membres du comité de suivi paysan, aux responsables de l'appui externe et au directeur de l'OMRI.

5 Conclusions

L'évaluation du programme débouche sur des conclusions globalement positives, liées à une véritable volonté de partenariat des acteurs principaux que sont les communautés villageoises, les migrants et l'OMRI.

L'équipe du programme mise en place s'est rôdée au cours de cette phase ; elle s'est trouvée en première ligne pour gérer le problème épineux du barrage de Dialaka. Beaucoup d'enseignements positifs peuvent être tirés de l'expérience acquise au cours de la phase.

Cette conclusion souhaite mettre l'accent sur deux choses :

- Une recommandation renouvelée en matière de communication, pour que les actions du Programme soient mieux connues et mieux valorisées par tous les partenaires.
- Un remerciement à toute l'équipe pour sa disponibilité, son esprit d'ouverture et à la population des villages pour son accueil chaleureux.